

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

Quelques notes au sujet de la dernière session de "l'Association d'Éducation de la Puissance"

"L'Association d'éducation de la Puissance", qui sera désignée à l'avenir sous le nom de "l'Association d'éducation canadienne", s'est réunie à Ottawa les 20, 21 et 22 novembre dernier. Toutes les provinces de la Puissance du Canada y étaient représentées par des délégués. L'honorable M. Delâge n'a pu assister aux réunions parce que la maladie l'a retenu à son domicile, mais la province de Québec a été représentée à cette convention par les deux secrétaires du département de l'instruction publique, MM. J.-N. Miller et G.-W. Parmelee.

Les questions qui ont été soumises à la discussion n'étaient pas nombreuses. Le principal sujet que l'on a étudié est celui de "l'uniformité des livres de classe pour les écoles canadiennes."

Les délégués qui ont pris part à la discussion se sont tous prononcés en faveur de l'uniformité des livres dans les écoles de langue anglaise, et le seul argument que l'on a fait valoir à l'appui de cette mesure est la diminution du prix d'achat des livres classiques qui résulterait de l'uniformité. Les représentants des provinces maritimes et ceux des provinces de l'ouest ne semblaient pas disposés cependant à adopter pour leurs écoles les livres en usage dans l'Ontario.

M. Miller est le seul qui se soit opposé à l'adoption de l'uniformité des livres pour toutes les écoles du Canada. Tout en admettant que cette mesure, si elle était mise en pratique, aurait pour effet de faire économiser certaines sommes par les parents des élèves, M. Miller dit que cette question d'argent n'est après tout que secondaire, et qu'il y a d'autres raisons bien supérieures qui militent en faveur de la liberté du choix des livres de classe, telle qu'elle existe aujourd'hui dans la province de Québec et dans beaucoup de pays. Cette question a été étudiée à maintes reprises et avec beaucoup de soin par les éducateurs les plus distingués des pays de l'Europe les plus avancés au point de vue scolaire, entre autres la Suisse, la Belgique et la France. C'est dans ce dernier pays que la liberté dans le choix des livres de classe est la plus grande, et l'on admettra que la France, par son système d'enseignement, a su former un peuple énergique et de grande endurance, ce qui vient d'être

prouvé au monde par la terrible guerre dont elle a eu horriblement à souffrir, mais dont elle vient de sortir victorieuse, grâce sans doute à l'appui qu'elle a reçu d'alliés puissants, mais aussi à cause de la vaillance de ses soldats et de l'énergie de tout son peuple. L'exemple de la France n'est donc pas à dédaigner, et il semble absurde de vouloir, au moyen de l'uniformité des livres, former toute une génération d'hommes dans le même moule, surtout dans un pays aussi vaste que le Canada et habité par des populations de races et de religions diverses, et d'aspirations différentes.

D'ailleurs, ajoute M. Miller, en terminant ses remarques, cette question du choix des livres de classe est une question d'éducation du ressort exclusif de chaque province du Canada, et il convient de laisser aux autorités scolaires provinciales le soin de légiférer sur cette matière.

Il est à remarquer que la discussion sur l'uniformité des livres n'a pas eu de suite, et qu'une motion n'a même pas été soumise soit pour l'adoption ou pour le rejet de cette mesure.

L'ordre du jour suivant avait rapport à l'enseignement technique. Après une conférence sur ce sujet et une courte discussion, l'Association a adopté une résolution à l'effet de demander au gouvernement fédéral un octroi de \$20,000,000.00 pour l'encouragement des écoles techniques, cette somme devant être partagée entre chaque Province proportionnellement au chiffre de sa population. Une délégation, dont MM. Parmelee et Miller devaient faire partie, avait été nommée pour aller rencontrer à ce sujet le Premier ministre suppléant de la Puissance. Celui-ci, étant très occupé, n'a pu recevoir la délégation, c'est pourquoi l'Association a chargé son président et son secrétaire de soumettre au gouvernement le vœu qu'elle avait formulé concernant une subvention pour favoriser l'enseignement technique.

Un comité spécial a fait ensuite son rapport sur la refonte de la constitution. Ce rapport a été adopté après une courte discussion.

Le vendredi matin, 22 novembre, une conférence intéressante sur "Le soldat de retour et ce que l'on peut faire pour lui" a été faite par M. W. Nichol, directeur de l'éducation qu'il convient de donner aux soldats de retour de la guerre.

L'ordre du jour suivant se lisait comme suit : "Conférence générale pour recevoir les rapports des différentes Provinces sur les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation". Un délégué de chaque Province a fait connaître brièvement les progrès accomplis et, lorsqu'est venu le tour de la province de Québec, M. Miller prononça en anglais le discours dont voici la traduction :

* * *

Avant de donner quelques renseignements sur les progrès scolaires accomplis dans la province de Québec depuis quelques années, il convient, je crois, de vous soumettre un résumé de notre organisation provinciale relative à l'instruction publique. Les différences considérables qui existent entre notre système et ceux des autres provinces de la Puissance sont souvent la cause d'une fausse interprétation des faits, de sorte qu'il est nécessaire de bien comprendre la signification de quelques termes employés par notre loi et nos règlements scolaires, si l'on ne veut pas être induit en erreur.

Dans la province de Québec comme dans les autres provinces, c'est évidemment la Législature qui a le pouvoir de faire des lois sur les questions d'éducation. La loi scolaire proprement dite est cet ensemble de lois sur l'instruction publique que la Législature provinciale, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a passées ou amendées de temps à autre. Dans le gouvernement et dans la Législature de la province de Québec, le ministre chargé de surveiller les intérêts de l'éducation est l'honorable secrétaire provincial. Nous n'avons pas ici de ministre de l'Instruction publique. L'administration de la loi scolaire est confiée au Département de l'Instruction publique dont le Surintendant est le chef. Le secrétaire français et le secrétaire anglais de ce département ont tous deux droit au titre de sous-ministre.

Jusqu'ici il n'y a aucune difficulté à comprendre notre système. Comme ailleurs, le pouvoir législatif repose sur la Législature, et les responsabilités administratives sur le département de l'instruction publique. Mais c'est lorsque l'on vient à parler du Conseil de l'Instruction publique et de ses deux comités—l'un catholique et l'autre protestant—que les personnes étrangères à notre organisation sont portées à donner une fausse interprétation aux termes dont nous nous servons. Dans une province, l'expression "Conseil de l'Instruction publique" peut désigner simplement le gouvernement agissant sur l'avis du Ministre de l'Éducation ; dans une autre, elle peut se rapporter à une sorte de comité consultatif qui est appelé de temps à autre à donner son avis sur des sujets d'enseignement spéciaux ou techniques.

Les attributions du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec sont beaucoup plus importantes, et il suffit d'exposer ses pouvoirs relatifs aux règlements scolaires pour démontrer cette supériorité. Dans toutes les autres provinces, les règlements concernant les programmes d'études, les livres classiques et l'administration générale des écoles sont ceux préparés par le ministre de l'instruction publique et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Dans notre province, tous les règlements scolaires sont faits par le Comité catholique et par le Comité protestant, pour leurs écoles respectives, et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La sanction du lieutenant-gouver-

neur en conseil n'est même pas exigée quant à ce qui concerne les livres de classe, les cartes géographiques, que chaque comité approuve ou désapprouve de sa seule autorité.

Les règlements scolaires de chacun des comités du Conseil de l'Instruction publique ont force de loi.

Les personnes qui désirent se renseigner parfaitement sur les pouvoirs et les attributions du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec et de ses deux comités, doivent consulter les articles 2539 à 2563 des Statuts refondus de la province de Québec ; mais il me suffira de citer l'article 2548 pour faire connaître l'étendue de ces pouvoirs. Cet article se lit comme suit : "Les comités, catholique romain ou protestant, selon le cas, suivant que les dispositions qui les concernent l'exigent, peuvent, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, faire des règlements :

" 1. Pour l'organisation, l'administration et la discipline des écoles publiques ;

" 2. Pour diviser la province en districts d'inspection et établir la délimitation de ces districts ;

" 3. Pour la régie des écoles normales ;

" 4. Pour la régie des bureaux d'examineurs ;

" 5. Pour l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles ;

" 6. Pour déterminer les jours de congé qui doivent être donnés dans les écoles."

Pour que cet article soit bien compris de ceux qui ne sont pas au courant de notre organisation scolaire, il est nécessaire d'expliquer ce que l'on doit entendre par l'expression "*écoles publiques*". Par les mots : "*écoles publiques*", la loi scolaire de Québec désigne non seulement les écoles élémentaires, mais aussi les écoles modèles ou intermédiaires et les académies ou "*high schools*". Ce terme s'applique également aux écoles sous le contrôle des commissaires, c'est-à-dire de la majorité, ou sous le contrôle des syndics, ou de la minorité. En d'autres mots, les deux comités du conseil de l'Instruction publique font des règlements pour l'administration de leurs écoles respectives, ils adoptent les programmes d'études des écoles élémentaires, modèles, académiques et des écoles normales; ils font des règlements relatifs à l'inspection des écoles et aux examens pour les aspirants aux brevets de capacité pour l'enseignement, etc.

Je n'ai pas l'intention de réclamer pour ma province la supériorité sur les autres au point de vue de son organisation scolaire. J'apprécie hautement, en vérité, le bien qui se fait ailleurs et je suis avec beaucoup d'intérêt les progrès qui s'accomplissent autour de nous, mais nous, de la province de Québec, sommes fiers de la grande liberté que notre système scolaire accorde à tous, qu'ils soient catholiques ou protestants, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise. Nous n'avons pas ici

de frictions entre les différentes races au sujet des questions d'enseignement.

Quant aux progrès spéciaux accomplis depuis quelque temps, je ferai remarquer que le comité catholique s'occupe actuellement de la refonte de son programme d'études pour les écoles publiques, afin de le rendre conforme aux besoins actuels de la population et aux conditions nouvelles de la vie. Un sous-comité nommé à cet effet élabore un nouveau cours d'études, après avoir pris en sérieuse considération des suggestions qui lui ont été soumises par un comité de citoyens distingués de la province de Québec, et après avoir consulté les éducateurs les plus éminents des villes et de la campagne. Il est probable que le nouveau programme d'études sera adopté assez tôt pour être en vigueur dans nos écoles l'année prochaine.

De son côté, le comité protestant a révisé son cours d'études en 1915. Le programme des écoles élémentaires protestantes comprend sept degrés, celui des écoles modèles ou intermédiaires neuf degrés, et celui des académies ou "High Schools", onze degrés. Le fait d'avoir dans les écoles supérieures tous les degrés de l'enseignement, depuis la classe la moins avancée, est particulier à la province de Québec, et nous croyons que ce système offre de grands avantages, particulièrement dans les centres ruraux, puisqu'il permet à des professeurs d'expérience de surveiller l'enseignement dans les classes des plus jeunes élèves.

Examinons un instant quelques statistiques qui pourront servir à démontrer les progrès accomplis dans le domaine de l'Instruction publique. Je compare les chiffres de 1905-06 avec ceux de 1915-16. Le nombre des écoles de toutes sortes de la province de Québec était de 6503 en 1905-06 et de 7288 en 1915-16. Elles ont été fréquentées en 1905-06 par 361,430 élèves, et par 490,718 en 1915-16. Le nombre des instituteurs et des institutrices en ces mêmes années était respectivement de 12575 et 17284. Dans ces trois cas particuliers, les augmentations sont normales et proportionnelles à l'accroissement du chiffre de la population totale de la province ; mais lorsque nous arrivons à faire la comparaison entre les sommes dépensées pour les fins d'éducation, nous constatons des progrès très remarquables. Ainsi, en 1905-06, les allocations totales du gouvernement pour les fins scolaires ont été de \$536,150.00, et elles se sont élevées à \$2,068,765.00 en 1915-16. De leur côté, les contribuables ont payé pour le maintien de leurs écoles \$3,802,402.00 en 1905-06 et \$10,533,769.00 en 1915-16. Les subventions du gouvernement ont presque quadruplé depuis dix ans, et les taxes scolaires versées par les contribuables ont presque triplé. Ces chiffres se passent de commentaires et prouvent que l'on est prêt à s'imposer de grands sacrifices pour favoriser le développement de l'Instruction publique.

Quant aux traitements payés aux membres du personnel enseignant,

nous avons également fait des progrès sensibles sous ce rapport, grâce surtout aux subventions annuelles de \$225,000.00 votées par la Législature pour le minimum de salaires des institutrices des villages et des campagnes.

Nous admettons cependant qu'il y a encore beaucoup à faire sous le rapport des salaires et nous travaillons dans ce sens le plus activement possible. Mais je dois dire ici que, si l'on ne veut pas commettre d'injustice à l'égard de la province de Québec en comparant les traitements payés à ses maîtres et maîtresses avec les salaires qui sont payés dans les autres provinces, il est nécessaire de prendre en considération l'avantage immense que possède la province de Québec d'avoir un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices appartenant à des communautés religieuses. En 1915-16, 1603 frères et 4666 religieuses enseignaient dans nos écoles ; ils ont tous reçu une bonne préparation professionnelle dans leurs propres écoles normales et nous les comptons parmi nos éducateurs les plus zélés et les plus compétents. Comme ils consacrent leur vie à l'enseignement non pour gagner de l'argent, mais pour un motif plus élevé, ils acceptent un traitement inférieur à celui que peuvent exiger les instituteurs laïques. Voici une des causes qui expliquent pourquoi les salaires sont moins élevés dans la province de Québec qu'ailleurs ; mais nous croyons que l'enseignement n'y est pas inférieur à celui donné dans les autres provinces.

Comme exemple frappant du dévouement de nos professeurs religieux, permettez-moi de vous citer l'exemple de Mgr Laflamme, de l'Université Laval. Sa réputation est assez grande pour m'exempter de vous faire son éloge. Vous serez certainement surpris d'apprendre que Mgr Laflamme, qui a consacré toute sa vie à l'enseignement, au Séminaire de Québec et à l'Université Laval, n'a jamais reçu plus de cent piastres par année, mais les services qu'il a rendus à sa province n'ont pas été moins grands que si son traitement avait été cent fois plus élevé. On voudra donc prendre ces faits en considération lorsqu'on comparera la province de Québec avec les autres de la Puissance au point de vue des traitements du personnel enseignant.

Comme excellent moyen de progrès, nous préconisons des congrès d'éducation qui ont lieu de temps à autre dans la province. Les commissaires et les syndics d'écoles d'un ou de plusieurs comtés sont réunis à un endroit central pour y étudier, avec le Surintendant de l'Instruction publique, le personnel de son département et les inspecteurs d'écoles, les moyens de faire progresser l'Instruction publique. Ces congrès de commissaires et de syndics ont produit et produiront encore sans doute d'excellents résultats. Dans les réunions du même genre, tenues sous les auspices du Comité protestant, on a attaché beaucoup d'importance à la question de centralisation des écoles rurales.

L'œuvre des jardins scolaires dans la province de Québec est très

encourageante. En 1916-17, il y a eu 846 jardins et 21,217 élèves jardiniers. Ceux-ci sont sous la surveillance d'un spécialiste du département de l'Agriculture, et nos inspecteurs d'écoles apportent à cette œuvre un concours intelligent et dévoué. L'enseignement de l'agriculture a, depuis quelques années, fait des progrès très sensibles. Nos institutrices y apportent généralement une attention spéciale et ils se sont rendus en grand nombre, et avec beaucoup de zèle, à l'invitation de M. Marquis, statisticien de la province, qui leur avait demandé leur coopération pour obtenir des statistiques sur la production agricole.

L'appel des "Soldats du sol" n'est pas resté sans réponse, car 14,888 élèves de nos écoles sont allés travailler sur des fermes afin d'augmenter la production du sol, si nécessaire à l'époque actuelle.

Ce résumé de notre organisation scolaire et des progrès réalisés dans le domaine de l'instruction publique sera suffisant, j'espère, tout incomplet qu'il est, pour montrer que nous marchons dans la bonne voie, que notre population favorise le développement de ses écoles et que nous nous efforçons de retirer les meilleurs fruits possibles de notre excellent système scolaire.

J.-N. MILLER,

Secrétaire français du département de l'Instruction publique.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Comme MM. les Inspecteurs d'écoles n'ont pu donner la conférence pédagogique dans toutes les municipalités, vu l'épidémie de grippe, nous croyons devoir reproduire ici les instructions données par M. le Surintendant de l'Instruction publique, au sujet de cette conférence :

"Le sujet principal de la conférence pédagogique cette année, sera "la langue maternelle", particulièrement la *grammaire*, l'*orthographe* et la *composition*. Inspirez-vous des instructions pédagogiques qui accompagnent le programme d'études approuvé par le Comité catholique. Insistez : 1. sur l'importance de bien enseigner la grammaire et non pas se contenter de la faire apprendre par cœur sans en avoir parfaitement expliqué les règles ; 2. sur la nécessité d'attacher un plus grand soin à l'*orthographe* que l'on néglige trop souvent ; 3. rappelez au personnel enseignant que la *composition* ou *rédaction* doit être le but principal de l'enseignement de la langue maternelle. Soulignez l'efficacité de l'enseignement de la *rédaction* par l'image ou sous forme de leçons de choses."

Nous attirons l'attention du personnel enseignant sur les instructions qui précèdent. Plus que jamais l'enseignement de la langue française doit être donné avec zèle, intelligence et méthode.

C.-J. MAGNAN,

Inspecteur général.

FLEURS CUEILLIES DANS LE JARDIN DE LA PRESSE

(Suite)

1. On veut donner l'explication d'un certain état social et l'on dit par exemple: "Trois facteurs ont amené cet état : le *facteur patrons*, le *facteur parents*, le *facteur "politique"*. Le mot *facteur*, qui est un terme d'arithmétique, est reçu aussi dans la langue littéraire pour désigner une *cause*, bien que certains en abusent et n'aperçoivent pas la nuance. Mais écrire : le *facteur patrons*, etc., est aussi cocasse que le serait d'écrire : la *cause patrons*, la *cause parents*, la *cause "politique"*. J'en veux plus à la phrase qu'au mot.

2. Une autre *scie*, c'est le verbe *couvrir*, employé à propos de tout et dans un sens tout à fait arbitraire, comme *comprendre*, *embrasser*, *parcourir*. Ex.: "L'aviateur a *couvert* une distance de cent lieues". "Cet ouvrage *couvre* la matière de vingt chapitres." J'ai trouvé ce bijou : "... le terme générique *Épinette couvre* trois espèces distinctes..."

3. Bizarreries : *A l'effet de*, *aux fins de*, *pour afin de*, *dans le but de*, *pour*. Tel écrivain veut être original, et n'est qu'étrange.

4. La guerre est finie, mais il est encore temps de parler du verbe *déclancher*, car l'histoire s'en écrira, et l'on en causera longtemps ! Les novellistes et les correspondants en ont-ils *déclanché*, des offensives ! Le moindre mouvement était un *déclanchement*. *Déclancher* se dit en mécanique, d'une manœuvre destinée à séparer deux pièces d'une machine. Au figuré, il s'emploie pour signifier une sorte de dislocation subite, produite comme par un ressort et qui se propage automatiquement dans un corps organisé, p. ex. le corps social. Dans les dernières années qui ont précédé la guerre, tout le monde sentait la tension qui existait entre les divers États de l'Europe. Il suffisait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, ou si l'on veut, de l'action d'un ressort pour mettre toute la machine en branle et provoquer par le jeu des alliances, un conflit universel. C'est ce qui arriva. Les meurtriers de Saravejo lâchèrent le ressort, et l'épouvantable guerre se *déclancha* successivement à travers le monde entier. Pour un *déclanchement*, c'en fut un, alors !

Mais que dire, dans ce cas-là, pour marquer qu'on attaque, qu'on prend l'offensive ?

Eh bien, dites que vous *attaquez*, que vous *effectuez* ou *prononcez une attaque*, selon la nuance, que vous *prenez l'offensive*, ou que vous *engagez*, que vous *lancez une offensive*, dites même *déclancher*, si l'offensive doit être le résultat plus ou moins éloigné de votre savante stratégie ; d'autres, alors, la *lanceront*, mais c'est vous qui l'*avez déclanchée*. Le maréchal Foch en a *déclanché* de fameuses, en ce genre ! Mais ce sont ses lieutenants qui les *exécutaient* et les poussaient à fond. La débâcle de l'ennemi fut le *déclanchement* suprême !

On peut écrire aussi *déclencher*, *déclenchement*.

5. Voici un curieux anglicisme, fait d'un mot que les Anglais estiment tellement *français* qu'ils ne lui trouvent pas d'équivalent dans leur langue : "le *premier Borden*" ("The *premier Borden*"). Le Français dit *premier ministre* : les Anglais retranchent le mot *ministre* et emploient *premier* substantiellement : *The premier*, comme ils disent : *The King*. Quand donc nous faisons, nous, le *premier Borden*, le *premier Lloyd Georges*, nous transformons naïvement un *gallicisme anglais* en un *anglicisme français*. Ce tour de force peut être appelé le record de l'anglicisme.

(A suivre)

Abbé N. DEGAGNÉ.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Grâce à l'obligeance de M. C.-J. Magnan, directeur propriétaire de l'« *Enseignement primaire* », le Conseil supérieur d'hygiène de cette province est admis, aujourd'hui, à prendre place parmi les collaborateurs de ce journal. La chose, à première vue, peut paraître étrange, mais pourtant, elle n'a rien qui doive surprendre. Elle est, au contraire, très naturelle.

Depuis longtemps déjà, l'« *Enseignement primaire* » s'occupe de choses de l'hygiène. Il a même dans ses colonnes, sur ce sujet, des causeries régulières très intéressantes, dues à la plume délicate d'un médecin distingué.

Dans son avant-dernier numéro, M. le Directeur ne donnait-il pas, lui-même, sur la manière de veiller sur la santé des enfants des directions toutes paternelles, dans lesquelles se révèle une sollicitude intelligente et avertie.

Le journal n'était-il pas, dans ces conditions, déjà tout préparé, pour donner l'hospitalité à l'hygiène officielle.

Chaque mois, dorénavant, le Conseil supérieur d'hygiène aura un espace réservé à la publication de petites causeries, destinées à vulgariser les notions élémentaires de l'hygiène. Ces notions s'adresseront particulièrement à la classe enseignante de notre province et, par elle, aux enfants confiés à ses soins. Et pourquoi ne pas ajouter que, par les enfants, ces notions atteindront les parents. Il n'y a pas à nier que, dans une large mesure, les instituteurs et institutrices font l'instruction et l'éducation des parents en même temps que celle des enfants. Quoi qu'on dise, l'école est le foyer qui rayonne jusque dans la famille.

Ces diverses notions d'hygiène qui traiteront surtout de tout ce qui touche à l'école, seront simples, familières et pratiques, afin que tout le monde puisse en bénéficier. Il ne faut pas oublier que tout ce qui, au

point de vue de l'hygiène, concerne l'école et les enfants qui la fréquentent, s'appliquent également à l'habitation familiale et à ceux qui l'occupent. L'école est, en abrégé, ce qu'est la maison paternelle. Les maîtres et les maîtresses qui se donneront la peine de communiquer ces notions à leurs élèves verront jusqu'à quel point l'esprit curieux des enfants s'y intéressera et avec quel plaisir ceux-ci les répèteront dans la famille.

Dans ces causeries, il sera question de propreté, de maintien, de défauts physiques, de maladies spéciales des yeux, des oreilles, du nez et autres, qui diminuent la valeur physique de l'enfant, de maladies contagieuses et autres, de la qualité de l'eau de boisson, de l'entretien des cabinets d'aisance, de l'entretien de la classe, de la tenue des élèves et de nombreuses autres questions annexes.

En suivant cette voie nouvelle, le Conseil supérieur d'hygiène espère fortifier et accroître l'œuvre de l'éducation sanitaire au succès de laquelle se consacrent ses inspecteurs. Pour cela, il compte sur le zèle et l'intelligence reconnue des nombreux instituteurs et institutrices qui, sur tous les points de notre province, travaillent avec un inlassable dévouement, à l'instruction de nos enfants.

AUX MAITRESSES ET AUX MAITRES CHRÉTIENS

DE LA DIGNITÉ DE L'INSTITUTEUR.—Ce que les instituteurs de la jeunesse ne doivent jamais oublier, c'est que l'enfant, c'est l'homme lui-même, dépositaire de tous les dons de Dieu, de toutes les espérances de l'humanité ; et, tout jeune qu'il est, revêtu déjà de toute la grâce, de toute la dignité que Dieu a communiquée à la nature humaine. Ce souvenir suffira à soutenir le courage des instituteurs et les empêchera de défaillir jamais dans la noble et laborieuse tâche à laquelle ils se sont dévoués.

Certes, quand le Créateur voulut faire l'homme, il travailla à ce grand ouvrage sans négligence et sans dédain : Ce ne fut pas un jour pour lui, comme l'avait été la création du monde matériel. Il est remarquable que Dieu ne se servit plus de cette parole impérieuse et brève, avec laquelle il avait fait sortir des entrailles éternellement stériles du néant, la multitude des créatures vulgaires qui charment nos regards, y compris la lumière et le soleil ; non, il se recueillit en lui-même, prononça une parole de conseil, et, si je puis le dire, de respect, cette grande et immortelle parole : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* Puis il agit avec la gravité d'une œuvre si solennelle.

La création de l'homme fut donc avant tout le résultat d'une délibération suprême, puis une action toute divine, et enfin un souffle, une inspiration de l'éternelle vie.

Telle fut la grandeur de la création de l'homme : telle doit être l'œuvre, la gravité et la grandeur de son éducation, tel le respect qui lui est dû.

Voilà ce qu'il est capital de bien entendre, quand on touche à cette œuvre.

MGR DUPANLOUP.

REAL AND FAKE TEACHING.

Teaching school is hard work ; keeping school an easy job ; training children to think requires energy, purpose and culture ; stuffing children with text-book facts does not require either energy, purpose or culture. Almost any one can tell pupils " how to mark the sums " in a common school arithmetic, ask the questions found in a catechism, or a geography, listen to pupils recite the text of a history and watch pupils imprison sentences in diagrams. No one who is content to remain in a state of rest can stimulate mental activity in others. The living dead cannot lead others to think or to do. Children cannot be properly trained, morally or intellectually, by a passive believer in traditional theories and inherited practices. Only he who dares to think for himself can lead others to think for themselves. Leadership requires conviction, courage, and a magnetic personality.

FR. G.

HYGIÈNE

L'institutrice qui respire, avec ses élèves, l'air saturé de la classe, et cela durant des heures, songe-t-elle qu'elle a besoin, autant que ces derniers, de se refaire dans un bain d'air pur dès que son travail est terminé. Les pièces occupées par l'institutrice devront être irréprochables au point de vue de l'aération et de la ventilation.

Un séjour de six heures dans une atmosphère chargée de poussières et d'acide carbonique est une rude épreuve pour les organes de la respiration, et finirait par produire un fâcheux retentissement sur la santé générale, si l'on ne s'efforçait de corriger ces mauvais effets par un long séjour au grand air du dehors.

L'alimentation joue aussi un grand rôle dans l'entretien de la santé de l'institutrice, et cette fonction devrait être surveillée avec le plus grand soin.

Les personnes qui font une vie sédentaire ne doivent pas se nourrir comme celles qui, de par la nature de leur travail, dépensent beaucoup de force musculaire.

L'institutrice a besoin de se bien nourrir, mais elle ne doit pas charger ses organes digestifs. Elle choisira des aliments de facile digestion et qui, sous un petit volume, contiennent beaucoup de matières nutritives. Les œufs, les laitages, le bon pain, les fruits mûrs, les légumes, les potages, les purées, les gruaux, les viandes de poulet et de bœuf, les pommes de terre fourniront les éléments idéals d'une saine alimentation. Ces matières distribuées en petites portions à chaque repas, bien préparées, bien cuites, contiennent, en grande quantité, tous les aliments d'entretien et de réparation des tissus.

Nous engageons l'institutrice à se lever de bonne heure et à ne prendre son déjeuner qu'après avoir pris un peu d'exercice, et au grand air si c'est possible. Le café et le thé sont des boissons dont nous recommandons l'usage judicieux à l'institutrice. Ces liqueurs sont d'excellents stimulants qui provoquent l'assimilation et réveillent les énergies cérébrales. Ce sont des toniques du système nerveux. Mais il est de toute première importance que le thé et le café soient de bonne qualité et préparés soigneusement. Le traité d'hygiène alimentaire de Mlle Desroches vous guidera sagement en cette matière.

J.-G. PARADIS,

M. D.

IDÉAL ET SUCCÈS

A mes normaliennes d'abord !

Aux miennes institutrices ensuite !

A ceux qui veulent le succès !

Le Progrès ! c'est le mot d'ordre du vingtième siècle, celui qui éveille les esprits, qui excite les nations, le mot devant lequel tout obstacle se brise, toute digue disparaît. Le progrès ! à lui seul il traduit les conceptions de l'esprit humain, à lui seul il résume ce proverbe bien connu : "Qui n'avance pas recule", et cela, sous le rapport intellectuel, social et religieux.

Le progrès crée le succès. Le succès !.. tous le désirent. L'humble maîtresse de campagne, si ignorée dans sa petite école, si modeste dans ses ambitions, aspire au succès. Et ce désir, en elle, cette voix qui réclame un peu de la satisfaction due au travail énergique et persévérant, ce n'est pas une soif égoïste de jouissance et de gloire, c'est l'espoir de satisfaire aux légitimes exigences des parents qui lui confient leurs jeunes enfants. Et dans cette humble école, plus humble que la plus chétive maisonnette perdue sur la grande route, une maîtresse pleine de zèle, veut le succès. Elle le veut, pour donner à l'Eglise de vrais fils, des chrétiens dignes de leur titre ! Elle le veut, elle veut façonner à la patrie des hommes dignes d'elle, des héros ignorés et pourtant sublimes.

Où est-il, le succès ? Humble petite maîtresse, avec ce noble idéal, va sans crainte ; tant que tes yeux le fixeront, tu chemineras vers le succès.

Si beau que soit cet idéal, il a besoin d'être souvent réchauffé ; si désireux que nous soyons du succès, il faut le préparer. Examinons tout simplement le côté réel de notre idéal : les avant-coureurs du succès à l'école.

Il y a un proverbe pédagogique qui dit : "Tant vaut la discipline, tant vaut la classe." Si on a constaté que la discipline était une des conditions essentielles du succès dans l'enseignement, il me semble qu'on pourrait dire avec raison : "Tant vaut la préparation, tant vaut la classe", et je ne crois pas me tromper en disant que la préparation de la classe est une condition de succès non moins importante que la discipline scolaire.

Un bon enseignement est celui qui atteint son but, c'est-à-dire qui donne la connaissance progressive en exerçant toutes les facultés. Des élèves, réunis dans une salle de classe bien outillée, répartis en cours bien homogènes, peuvent être placés dans les meilleures conditions de succès. Ce n'est pas suffisant. Il faut que la maîtresse, pour obtenir des résultats, prépare soigneusement ses classes. Et il ne s'agit point de cette préparation générale lointaine, par laquelle elle a acquis des connaissances et a fortifié en elle les qualités nécessaires à l'exercice de sa profession. Il s'agit d'une préparation immédiate et quotidienne, qui précède chacune de ses classes. C'est à cette condition qu'on emploie tout le temps, qu'on ne fait ni ne dit rien d'inutile, qu'on assure le travail, l'ordre et la discipline.

Remarquons d'abord que tout, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, demande une préparation. Est-ce que le prêtre ne se prépare pas d'une façon toute spéciale à la mission qu'il doit remplir ? Est-ce que le bon cultivateur ne prépare pas sa terre à l'automne, pour qu'elle produise des fruits ? Et toi, institutrice, qui, après le prêtre, remplis la mission la plus noble, tu ne te préoccuperas pas d'une préparation ? Non, il n'en peut être ainsi, lorsqu'une jeune fille est appelée à la grande vocation de l'enseignement ; elle oriente sa vie vers l'accomplissement de sa mission. Et si elle a eu l'avantage de faire ses études dans une école normale, il n'y aura pas une phase de sa vie de normalienne qu'elle ne fasse servir au plus grand profit de son perfectionnement. Comme une glaneuse, elle a dû recueillir tous les conseils pédagogiques donnés : au moment opportun, ils seront plus qu'utiles.

Mais cette préparation éloignée, seule, ne peut suffire. Mérite incontestable, sans doute, que d'avoir acquis pour son propre compte, des notions générales aussi complètes qu'on les suppose ! Mais besogne autrement délicate d'extérioriser ce que l'on sait, de l'exprimer nettement, avec clarté, sans hésitation aucune, pour que tout soit à la portée de l'enfant. Pour qu'une maîtresse ait la sûreté, l'aisance, la facilité qui, en rendant ses leçons intéressantes, fixeront l'attention des élèves, il est absolument nécessaire qu'elle possède parfaitement la matière de sa leçon. C'est la préparation quotidienne seule qui la mettra dans ces dispositions.

Et aucune raison ne peut nous en dispenser. Gardons-nous de croire que plusieurs années d'études sérieuses, couronnées par l'obtention même brillante d'un brevet supérieur, puissent suffire aux institutrices pour en faire des pédagogues si parfaits que la préparation quotidienne soit inutile. Ces génies n'existent pas... heureusement ! L'expérience est là pour nous dire ce qu'est la faiblesse de nos facultés même les plus cultivées, quand, les laissant sans aliment, nous supprimons leur exercice : cet exercice dans le cas, c'est la préparation quotidienne des leçons, véritable travail intellectuel.

Que la maîtresse donc ne se repose pas sur le fond des principes sommaires qui lui restent, pas plus d'ailleurs que sur le livre tout élémentaire de ses élèves, qu'elle parcourt d'un oeil rapide à l'heure de la classe. Ne faut-il pas suppléer à la brièveté des manuels scolaires ? N'avons-nous pas à les compléter par des explications qui seront la vie de la classe ? Ne devons-nous pas avoir toujours réponse prête aux questions inattendues et souvent si judicieuses de nos élèves ?

En vérité, il faut régler la marche de chacune de nos leçons.

Mais d'aucunes ont objecté déjà que l'institutrice qui, au début de l'année, prépare son tableau de l'emploi du temps, n'est pas tenue à la préparation quotidienne. Le tableau de l'emploi du temps, certes, a son utilité capitale : c'est un contrat entre l'institutrice et l'élève qu'il ne faut pas briser, mais il ne tient pas lieu de la préparation quotidienne des leçons. Que sert de savoir qu'à neuf heures, c'est la leçon de catéchisme... si elle n'est pas préparée.

Pour qu'une leçon produise ses fruits, il la faut préparer soigneusement. Et trois points principaux en sont l'objet.

1. Déterminer le but précis de la leçon :

Il faut en déterminer absolument l'objet, en se conformant au programme et au tableau de l'emploi du temps. Quelle sera ensuite l'étendue de la leçon ? Elle sera délimitée selon la portée intellectuelle de l'enfant. C'est le temps de se rappeler qu'il faut savoir ne pas se presser. Gagner du temps ici, c'est en perdre, c'est-à-dire qu'il faut procéder avec une sage lenteur. Que de fois n'avons-nous pas entendu répéter cette parole mémorable : " L'esprit est un foyer qu'il faut échauffer, et non un vase qu'il faille remplir." En effet, l'esprit n'est pas un simple récipient qu'il suffit de remplir comme une mesure de grains. Le défaut d'une heureuse délimitation risque d'étouffer l'intelligence.

Il faut faire encore plus : dressons un plan et ses parties, afin d'éviter tout le vague de leçons non préparées. On saura dès lors ce qu'il y aura à dire d'intéressant et d'instructif pour l'élève. Il faut donc analyser notre leçon sous ses divers aspects, y chercher ce qu'il y a de connu et d'inconnu pour nos élèves. Vous aurez alors trouvé le moyen de provoquer le travail de vos élèves et de diriger leurs énergies mentales comme leurs énergies physiques. Le travail attrayant et la nécessité de l'effort en découlent naturellement. On se rappelle que c'est une vérité admise de notre temps qu'il n'y a d'études profitables que celles qui, répondant aux besoins de l'intelligence, y provoquent une excitation agréable. H. Spencer recommande de prévoir le goût des enfants. Le travail, dit Gréard, n'étant que le développement de l'activité naturelle, l'exercice de cette activité doit avant tout rendre l'enfant heureux. Il est bon d'y penser un peu en préparant sa leçon.

II.—Manière de donner la leçon :—

Ce travail est le plus difficile à préparer, surtout avec les plus jeunes enfants. Ce n'est pas une mince difficulté pour un esprit formé, que de se rapetisser et de redescendre au niveau des plus jeunes intelligences. Il faut redevenir enfant avec les enfants.

Il faut absolument présenter une leçon méthodique. Cinq parties, non obligatoires cependant, la composent.

a) Après avoir déterminé le but précis, les éléments de la leçon, il faut les ordonner convenablement en respectant le principe de la liaison naturelle des idées, combiné avec celui de gradation procédant du concret à l'abstrait. Et voilà pourquoi, dès le début de la leçon, il faut user de la "répétition", procédé par lequel on fait rappeler aux élèves ce qu'ils doivent savoir.

b) Au moyen de ce "connu" des enfants, j'ai la liaison logique qui m'introduit dans la leçon qu'il faut donner.

c) Et j'en arrive au point principal : l'exposition de ma leçon. C'est ici que mes principes de méthodologie nous sont nécessaires. Et ma leçon sera méthodique. Et quand sommes-nous méthodiques dans nos leçons ? Si on suit un ordre logique, depuis le point de départ jusqu'aux applications ; si on donne peu de principes à la fois, mais clairement expliqués et nombre de fois appliqués ; si on s'assure, après l'exposé d'une partie du sujet, qu'on a été compris. C'est dire que notre leçon doit être basée sur l'analyse, accompagnée de l'intuition, de l'action et de la causerie. Il faudra donc déterminer le genre d'exposition le plus apte à capter l'intérêt, ainsi que le choix des objets d'intuition nécessaires. Qu'on se rappelle les méthodes de Pestalozzi et de Frœbel pour être convaincu que l'intuition est à la base de nos leçons, et qu'il faut la préparer pour répondre à la curiosité et à l'amour de la nouveauté chez l'enfant, grands stimulants de l'attention chez eux.

J'ai parlé de causerie, moyen nécessaire de rendre une leçon attrayante. Les contes et les récits portent la joie chez les enfants, et cette joie est une part de l'hygiène intellectuelle. Il ne faut pas les exclure de l'éducation, quoi qu'en dise Kant. Sully disait, au contraire, que l'enfant qui, au logis, se sera le plus amusé à écouter les histoires, sera, toutes choses égales, un meilleur écolier.

Mais la causerie nécessite aussi l'art de l'interrogation. Il faut faire parler les enfants, coûte que coûte, si on les veut actifs et intéressés. L'art d'interroger est difficile : aussi faut-il préparer les principales questions à poser, et prévoir celles que l'élève posera. Tant valent les interrogations, tant vaut la leçon.

III.—*Les applications* complètent les leçons. Elles doivent être l'objet d'une sérieuse attention. Je développerai ce point important dans un prochain travail.

Avec tout ce que j'ai précédemment dit, la leçon sera bien préparée. Vous pourrez vous présenter en classe avec assurance. Possédant absolument votre matière, tous détails étant méthodiquement réglés, vous serez maître de votre sujet. Vous l'étendrez, le simplifierez ou le résumerez à volonté. Votre leçon sera claire, animée et intéressante. L'élève progressera d'autant plus, qu'attentif, il vous comprendra.

Voilà tout le secret du succès que chacun recherche. Votre idéal est atteint ! Le zèle et le dévouement qui vous caractérisent vous amènent à cette obligation de bien préparer la leçon, si vous voulez trouver dans l'enseignement autre chose que des déboires et des déceptions. N'éteignez pas cette flamme qui ne s'allume que dans une préparation sérieuse, personnelle, communiquant à l'enseignement la lumière, la chaleur, l'unction et la vie.

Saint-Hyacinthe, décembre 1918.

Prof. J.-E. PAGUIN.

LE TAUX DE LA COTISATION

On nous demande : "L'ancien régime qui permettait un taux de cotisation différent pour chaque arrondissement est-il encore en vigueur ?" Non. Voici ce que dit l'article 2731 du *Code Scolaire* à ce sujet : "Le taux de la cotisation scolaire est le même pour tous les biens imposables de la municipalité et est payable, d'après l'évaluation, par le propriétaire, l'occupant ou le possesseur de la propriété imposable. Faute de paiement, cette cotisation devient une charge spéciale portant hypothèque sur les propriétés foncières, sans qu'il soit besoin de l'enregistrement pour la conserver. 62 V. c. 28, s. 237."

Néanmoins, l'article 2747 de la loi scolaire permet aux commissaires de construire et de réparer leurs écoles aux frais particuliers de chaque arrondissement.

Donc, lorsqu'il s'agit d'acheter un terrain, de construire ou de réparer une école et de la meubler, les commissaires *peuvent* taxer chaque arrondissement séparément et avoir alors un taux de cotisation différent entre les divers arrondissements de la municipalité. Ce n'est que pour l'entretien général des écoles, tels que les salaires des institutrices et du secrétaire-trésorier, le chauffage, les primes d'assurances, etc., que les commissaires *doivent* avoir un fonds commun pour toute la municipalité et un taux de cotisation uniforme. C.-J. M.

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

LE BON GOUT A L'ÉCOLE PRIMAIRE.—Les premières notions d'art peuvent être données à l'école par la seule vue de choses jolies, bien choisies et arrangées avec goût. Quelques gravures, des fleurs cueillies pendant une promenade collective, un jardin bien tenu, voilà de quoi éveiller chez des enfants le sens artistique.

Il faut que l'instituteur ait son jardin tenu avec soin, qu'il se plaise à embellir la cour de récréation, faisant arracher l'herbe qui pousse entre les pavés, cultivant de petites plates-bandes fleuries le long des murs, etc...

C'est l'institutrice surtout qui peut trouver mille moyens de développer le sentiment du goût chez ses élèves. Une question de costume, d'ameublement, peut à tout instant se poser, et il importe de faire comprendre aux jeunes filles que donner un aspect agréable à une maison, même la plus humble, même la plus rustique, c'est un devoir dont l'accomplissement est gros de conséquences morales.

ENSEIGNEMENT DU CALCUL.—Dans l'enseignement du calcul, encore plus peut-être que dans les autres enseignements, le maître doit s'attacher essentiellement à faire l'éducation intellectuelle de l'enfant ; les connaissances pratiques s'acquerront quand même et d'une façon plus sûre que si elles étaient l'unique préoccupation de l'instituteur.

Pour cela :

1. Donner une notion réelle et concrète des nombres et de ce qu'ils représentent, pour exercer ensuite progressivement l'esprit de l'enfant à se les représenter sous leur forme abstraite ;
2. Choisir les problèmes d'une façon scrupuleuse et réfléchie, de manière à grouper ceux du même type et à ne poser un problème que lorsque l'enfant sait résoudre chacun des problèmes simples qu'il contient ;
3. Exercer les élèves à analyser chaque problème qu'ils ont à résoudre, de façon à le ramener à une série de questions simples qu'ils savent traiter déjà ;
4. En un mot, faire que les élèves se rendent un compte exact de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils font, et éviter qu'ils apprennent par cœur des définitions, des raisonnements ou des démonstrations qu'il n'ont pas très bien compris.

DE LA CULTURE DE LA VOLONTÉ :—L'obligation primordiale de l'instituteur, celle qui l'emporte sur toutes les autres, est de cultiver la volonté de l'enfant et d'en faire un homme de bien. Car, pour conserver l'ordre et la paix, le monde a beaucoup plus besoin d'hommes vertueux que d'hommes savants.

Cette action assidue du maître sur la volonté naissante dans le but de rectifier ses tendances, s'appelle l'éducation.

Habituer le jeune homme à vaincre ses convoitises malsaines et à ne pas reculer devant les saintes austérités du devoir ; lui inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice ; en un mot, former l'être moral, voilà le grand rôle de l'éducateur.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

RÉSOLUTION NULLE

En décembre 1912, la Cour Supérieure, à Saint-Hyacinthe, rendait la décision suivante dans la cause des Commissaires d'écoles de la paroisse de la Présentation vs Audet :

1. Quand une résolution adoptée par une corporation scolaire est radicalement nulle, c'est-à-dire, quand sa nullité ne peut pas être couverte, toute partie intéressée peut invoquer cette nullité aussi bien en se défendant à une action qu'en attaquant directement elle-même par voie d'action. Quand, par contre, cette nullité n'est que relative, elle peut fort bien être invoquée dans une action, mais non dans un plaidoyer.

2. D'après l'article 2787 des S.R.Q., (1) aucune corporation scolaire ne peut donner effet à une résolution autorisant une cotisation spéciale en vue de la réparation d'une école, sans que le secrétaire-trésorier ne l'ait lue et affichée, dans les 15 jours suivant son adoption, selon les dispositions de l'article 2771 des S.R.Q.. Cependant, cette omission n'entache pas de nullité radicale ou absolue ce qui est fait en vertu de cette résolution, et les intéressés, s'ils veulent se prévaloir de la nullité relative, doivent le faire par une action directe.

3. Le contribuable dont on réclame le montant de la taxe spéciale imposée dans ces conditions ne peut contester le droit de la corporation scolaire par une procédure incidente,

s'il n'a pas exigé par bref d'injonction la cessation des travaux et s'il a laissé homologuer le rôle des cotisations sans protester.

Expliquons brièvement ce jugement qui est l'un des plus importants.

Le 3 août 1911, les commissaires de la Présentation passaient une résolution autorisant Joseph Chenette à faire réparer l'école de l'arrondissement No 4. Les travaux terminés, le coût se montait à la somme de \$500.83. Le 29 octobre, ils adoptent une seconde résolution autorisant le prélèvement de cette somme au moyen d'une cotisation spéciale. Audet, contribuable de l'arrondissement No 4, refuse de payer la taxe imposée sur ses immeubles.

Les commissaires le poursuivent, et lui de plaider que le rôle de cotisation est *radicalement* nul, parce que l'avis exigé par l'article 2787 des S.R.Q. n'a pas été donné dans les 15 jours suivant la séance où l'imposition de la cotisation a été décidée.

A leur tour, les commissaires répondent qu'il est suffisant pour eux d'avoir donné l'avis pour la séance du 29 octobre, et que, dans tous les cas, l'omission de donner l'avis pour la séance du 3 août ne peut constituer tout au plus qu'une informalité et que, par conséquent, le défendeur ne peut plus s'en prévaloir dans sa défense.

Le juge considéra les arguments apportés par les deux parties et prononça le jugement que nous avons analysé plus haut.

La grande difficulté, en cette cause, c'était de déterminer si la nullité était absolue ou relative. Se basant sur un jugement antérieur disant que "le moyen le plus sûr de savoir si une nullité est relative ou absolue, c'est de se demander si les intéressés peuvent se désister de l'objection," le juge déclara que, dans ce cas-ci, il n'y avait qu'une nullité relative provenant d'une irrégularité.

A la vérité, le défendeur pouvait se désister de l'objection et, de fait, il s'en était même désisté implicitement en négligeant de faire cesser les travaux et en laissant homologuer le rôle de cotisations, alors qu'il savait que les commissaires avaient agi illégalement.

Si un contribuable pouvait, après un temps indéterminé, attaquer la validité d'une résolution ou d'un règlement lui imposant quelques charges, sous le prétexte que la procédure n'a pas été régulière, les conseils municipaux et les corporations scolaires seraient continuellement en procès; il n'y aurait aucune stabilité dans les administrations municipales et scolaires, et l'ordre public ne serait qu'un vain mot.

Eug. L'HEUREUX,
Avocat.

(1) Les lettres S. R. Q. sont les initiales des mots Statuts Refondus de Québec. On sait que le code scolaire est tout simplement la Loi de l'Instruction publique contenue dans les Statuts Refondus, et à laquelle on a ajouté la jurisprudence scolaire ainsi que quelques appendices.

DOCUMENTS SCOLAIRES

UNE PROTESTATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA
CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Monsieur C.-J. MAGNAN,

Directeur de l'Enseignement Primaire,
Québec.

Monsieur le Directeur,

Ce n'est que depuis la réouverture des classes que j'ai pris connaissance d'un article paru dans l'*Enseignement Primaire* du mois d'octobre sur l'origine du Cercle Roy.

Dans tout ce fatras signé un Membre, il est certaines affirmations que je tiens à relever. A titre d'instituteur je ne puis, sans protester, laisser porter un jugement aussi faux sur la très grande majorité de mes confrères et sur leur respectable association. Vraiment il faut qu'un Membre, connaisse bien mal ses collègues pour en faire un portrait si peu ressemblant.

Les travaux intéressants lus à chacune de nos réunions, et dont quelques-uns ont été publiés dans *l'Enseignement Primaire*, prouvent qu'il y a chez les instituteurs catholiques de Montréal plus de culture intellectuelle que ne veut le reconnaître votre correspondant. Que ce monsieur ait, dans le temps, douté de ses confrères, je le conçois sans peine, puisqu'il doutait alors de tout le monde, comme il le dit lui-même : de Monsieur Perrault, de Monseigneur Roy, etc. Le récit qu'il nous fait de toutes les tortures qu'il a endurées durant les trois mois qu'a duré l'élaboration de son projet serait vraiment amusant, s'il n'était si pénible. Le bonheur de Napoléon présentant son héritier à la foule délirante n'était rien, semble-t-il, comparé à la satisfaction qu'a dû éprouver le fondateur du Cercle Roy lorsque celui-ci a vu le jour. Un Membre mesure trop les instituteurs à son aune ; ils ne sont pas tous prêts à dénigrer l'Association pour louer le Cercle Roy. Qu'il pense ce qu'il voudra de ses confrères, personne ne saurait lui en tenir rigoureusement compte, mais il n'aurait pas dû cesser de le crier tout bas, pour employer sa propre expression.

Bien à vous,

ARTHUR LADOUCEUR,
Principal.

149e CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

(29 novembre 1918).

Étaient présents : M. le président A. Ladouceur, M.M. les abbés A. Desrosiers, J.-N. Dupuis, J.-O. Maurice et C. de Lamirande ; MM. les inspecteurs d'écoles Maltais et Longtin ; MM. les directeurs-secrétaires A.-C. Miller, J.-P. Labarre et J.-M. Manning ; MM. les principaux et MM. les professeurs M. Sénécal, M. Cameron, T. Ouellette, G. Bellefleur, J.-D. Pilon, J.-D. Latulippe, J.-A. Marquis, H. Lessard, R. Aubry, C. Contant, G. Hainault, E. Deschatelets, A.-J. Coupal, J.-L. Hébert, E. Roby, R. Bachand, A. Giard, J.-A. Giroux, H. Taillefer, W. Lanoie, A. Cléroux, J.-A. Létourneau, L. Gignac, M. Caouette, V. Simard, Jos. Gignac, C. Paulhus, E. Boily, J.-D. Harbec, E. Perreault, A. Therrien, J. Dulude, A. Roussin, J.-A. Girard, R. M. Deschênes, R. Lafond, J.-E. Pellerin, J.-T. Lebrun, E. Lamy, A. Laurier, E. Sénécal, J.-M. Dionne, L.-A. Gariépy, S.-H. Lalonde, A. Mondor, J. Bouchard, J.-E. Bérubé, B.-A. Landry, J.-P. Labbé, H. Meloche, J. Brabant, J.-M. Tremblay, J.-W. Meloche, J.-B. Turcotte, D. Brisebois, J.-S. Tremblay, P. Létourneau, A. Doyon, C.-E. Corbeil, Y. Pernaton, J.-L. Tremblay, P. Rouillier, J.-B. St-Amour, G.-A.-C. Trudel, A. Beauchesne, A. Dorais, F. Gougoux, J.-N. Milot, J.-G. Bélanger, E. Cloutier, E. Girardin, A. St-Jacques, R. Laberge, J.-N. Nobert, C. Bastien, S. Boutin, H. Villeneuve, J.-G. Payment, C. Baril, C.-B. de St-Ours, W. Smith, J.-M. Tremblay, D. Mathieu, C. C. Monette, P. Bibaud, M. Bibaud, J.-A. Gervais, F.-X. St-Laurent, A.-E.-R. de Cotret, J.-L. Roy, J. Bédard, A. Daviault, J.-A. Gagnon, T. Pinsonnault, R. Pinsonnault, J.-F. Tanguay, Adolphe Maltais, J.-A. Boivin, J.-A. Maufrais, J.-E. Huot, J.-D. Tourigny, N. Dubuc, Gustave Bellefleur, A. Lapointe, A. Lemay, E. Brabant, R. Saintonge, A. Bisailon, Z. Guérin, J.-D. Guérin, C. Marchildon, H. Mondoux, J.-E. Lamarre, A. Sauvé, E. Lanthier, J.-H. Brazeau, J.-E. Corbeil, J.-A. Paquette, J.-A. Lessard, D. Brabant, J. Couture, J.-E. Lavoie, A. Emard, A. Thompson, A. Durivage, J.-W. Héroux, J.-B. Desaulniers, Y. Lerouze, L.-P. Lussier, E. Fournel, E. Leblanc, J. Beauchemin, J.-O. Cordeau, Geo. Flanagan, F. Morency, P. Desjardins, A. Nobert, J.-N. Lussier, J.-A. Gingras, H. Mercier, A. Beauchamp, L. Morneau, R. Hanck, D.-C. Gendreau, L.-U. Charlebois, A. Bélisle, J.-T. Bénard, H. Farmer, R. Létourneau, J.-S. Mailly, D. Morin, P. Bilodeau, J.-C. Miousse, J.-T. Papillon, L. Binette, E. Renan, A. Fournier, W. Leduc, L. Labonté, H. Lapierre, A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'École Normale Jacques-Cartier.

L'adoption du procès-verbal de la 148e conférence souleva un petit incident qui fut rapidement clos par M. le Président. Le principal article de l'ordre du jour : "Modification du

Programme d'enseignement primaire" amena une longue discussion. M. J.-D. Langevin brisa la glace, comme il le dit familièrement, et tous, après lui, de se jeter dans la mer immense du programme, gouffre insondable, plein de récifs et de tourbillons.

Entre autres, M.M. les abbés Maurice et de Lamirande nagèrent vigoureusement à travers les chenaux innombrables, puis M.M. Le Rouzès, J.-A. Dupuis, H. Meloche, C.-E. Corbeil les y suivirent courageusement. Il serait fastidieux de rapporter point par point la discussion qui dura plus de deux heures.

Tour à tour, le programme fut loué ou critiqué; la mise en pratique fut aussi l'objet de piquantes remarques. On s'accorda à reconnaître que le programme n'était pas assez pratique et n'était pas toujours suivi, ni compris par les titulaires des classes. M. l'abbé Maurice alla jusqu'à dire qu'il n'était pas connu !! ce qui ne plut pas à M. J.-A. Dupuis.

M. J.-D. Langevin se plaignit de ce qu'il était le même pour toutes les classes de la société. Il faudrait un programme urbain et un programme rural, dit M. l'abbé Maurice. On reconnaît également que la grande majorité des enfants ne peut parcourir le programme dans le nombre d'années indiquées, dans les basses classes surtout, parce que les enfants arrivent à l'école trop jeunes. On voudrait que l'âge de scolarité fût porté à sept ans.

L'enseignement de la rédaction retint l'attention des discutants. On le jugea jusqu'ici peu pratique; on suggéra maintes réformes, on indiqua des procédés, des sujets, etc. L'arithmétique, la géographie et l'anglais alimentèrent le débat; on critiqua surtout, illustrant une fois de plus le dicton populaire: "La critique est aisée, le faire difficile."

La répartition du programme en années, en mois et même en semaines fit surgir plusieurs opinions et plusieurs moyses. M. Corbeil suggéra que cette répartition fût faite par les 4 visiteurs, ce à quoi M. l'abbé Maurice répondit qu'il croyait les principaux plus aptes à faire ce travail.

Enfin M. le président résuma le débat, ainsi que le veut la nouvelle constitution distribuée le soir même à tous les membres présents.

Comme il était tard, on passa tout de suite au dernier article de l'ordre du jour: Motions et avis de motions.

La mort a fauché dans nos rangs. Les motions proposées et adoptées furent toutes de condoléances.

Et d'abord, à l'occasion de la grande perte que le corps enseignant vient de faire dans la personne de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province, Sir Pierre-Evariste Leblanc, ancien instituteur et élève de l'Ecole Normale J.-C.

L'Association regrette aussi la mort d'un de ses membres distingués: M. Patrick Ahern, principal de l'école Sarsfield; également aussi, la disparition d'un ancien professeur, à sa retraite, bibliothécaire-archiviste de la Commission des Ecoles catholiques, M. T.-M. Reynolds. Enfin, trois jeunes professeurs, victimes de la grippe, nous ont été enlevés: M.M. Hamel, Bellefleur et Augé.

Aux familles de ces membres défunts, l'Association offre ses condoléances les plus sincères. Après quoi la séance est levée.

Montréal, 29 nov. 1918.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

L'ECOLE RURALE

(Discours prononcé au congrès des commissaires d'écoles tenu à Victoriaville, le 1^{er} juin 1918, par M. J.-E. Perreault, député du comté d'Arthabaska à l'Assemblée législative de Québec)

Monsieur le Président,

Messieurs,

C'est l'une des occasions de me réjouir de mon titre de député.

Rien ne peut plaire davantage à l'un de vos représentants que de pouvoir assister à une réunion comme celle-ci, où les commissaires d'écoles de tout un district s'occupent d'une question importante entre toutes, l'instruction publique.

S'il est permis de distraire notre attention du conflit qui, depuis quatre ans, bouleverse l'Europe, ce doit être pour songer à l'école rurale, à l'école primaire, l'œuvre qui se place au premier rang de nos préoccupations personnelles et publiques, l'œuvre capitale, la plus urgente de toutes.

Nécessaire dans tous les pays, nécessaire surtout à notre époque de démocratie où chaque individu prend une part à l'administration des affaires générales et contribue ainsi au progrès de la société, l'instruction publique sollicite particulièrement nos efforts en ces jours où nous songeons déjà à réparer les ruines accumulées par cette guerre.

C'est la génération montante, ce sont les jeunes, ce sont nos enfants, messieurs, qui auront la lourde tâche de supporter le pesant fardeau qu'apporte avec elle notre participation à ces combats sanglants; ce sont eux qui devront refaire, ou, du moins, développer, améliorer notre système économique afin de permettre au Canada, à la province de Québec, en particulier, de continuer son essor vers la prospérité. Il leur faudra à ces jeunes du courage pour percer leur trouée au milieu de difficultés sans nombre; ils devront avoir été instruits, formés, en un mot élevés, pour répondre aux nécessités de ces années terribles leur auront créées. Il n'est pas étonnant de voir tous les efforts dirigés vers cette préparation que requièrent nos jeunes et de trouver réunis, pour discuter ces questions, les officiers supérieurs de l'instruction publique en cette province et les commissaires des écoles.

Qu'il me soit permis, en ma qualité de député du comté d'Arthabaska, de remercier notre évêque, Sa Grandeur Mgr Brunault, qui est dans l'impossibilité d'être ici, de s'être fait représenter à ce congrès par le très digne curé de Victoriaville, le révérend Messire O. Milot.

Qu'il me soit permis de remercier l'honorable M. Décarie, secrétaire provincial, d'avoir bien voulu honorer de sa présence ces assises de l'enseignement primaire, enseignement que le gouvernement Gouin, dont il fait partie, a tant encouragé, développé et favorisé durant les quinze dernières années; M. le surintendant qui, dans le but de mieux connaître nos besoins et remplir plus efficacement sa charge si importante, tient à prendre contact avec toute la population de cette province.

Il me fait plaisir de joindre à leur nom celui de M. C.-J. Magnan, cet instituteur modèle qui, depuis plus de trente-trois ans, se dévoue chez nous à la cause de l'instruction publique et que le Pape vient d'honorer en lui remettant la croix de Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Son expérience est si précieuse qu'il faut le féliciter d'avoir récemment réuni en volume les conférences et les discours qu'il a donnés un peu partout dans la province.

Ses conseils ne seront pas perdus et serviront de guide à nos futurs instituteurs. Il a donné à ce recueil le titre qu'il convenait: "Au service de mon pays". Jamais ces mots, employés pourtant par tant de gens, n'ont trouvé meilleure place que sur les lèvres ou sous la plume de M. Magnan.

Mais le pouvoir public n'est pas le seul qui doit s'intéresser à l'instruction publique. Les contribuables ont le droit et le devoir, eux aussi, d'y prendre une très large part.

C'est l'originalité de notre constitution, c'est l'une des forces de la province de Québec, que la décentralisation de ses pouvoirs.

L'on a su intéresser à la chose publique non-seulement les hommes politiques, mais encore tous les citoyens, le cultivateur aussi bien que le professionnel, l'homme des campagnes aussi bien que l'homme des villes.

La paroisse constitue, pour le Canadien français, le centre de la vie catholique et nationale. Les pouvoirs y sont partagés: autour de l'église se concentrent les intérêts religieux, à la salle du conseil municipal les affaires civiles, à la commission scolaire la gestion des écoles. Marguilliers, conseillers, commissaires, vous participez, messieurs, au bon fonctionnement de toutes les affaires publiques.

Toutes les volontés convergent vers un but commun: améliorer votre paroisse, votre village, votre ville et, par voie de conséquence, assurer le succès de toute la province.

Faisons-nous pour la commission scolaire tous nos efforts?

Puisque notre système scolaire repose sur le principe qui divise la province en municipalités scolaires, dirigée chacune, par cinq commissaires élus par les parents des enfants, par les contribuables, tirons-nous de cette organisation tous les avantages que les hommes d'Etat qui l'ont introduite chez vous en espéraient ?

Depuis 1846, année où fut adoptée la loi qui posa les bases de notre municipalité scolaire et par là marqua les premiers progrès de l'enseignement primaire en notre province—depuis 1846 la commission scolaire a-t-elle toujours été l'objet de l'attention qu'elle mérite ?

C'est un fait que dans maintes paroisses l'intérêt se concentre davantage sur le conseil municipal plutôt que sur la commission scolaire, et que les contribuables dépensent tant d'énergie au cours des élections des conseillers et du maire qu'il ne leur en reste plus quand vient le jour de choisir les commissaires d'écoles.

Nombreux sont les contribuables qui suivent les agissements des conseillers municipaux, assistent aux séances qui se tiennent à la salle du conseil, suivent la moindre question qui s'y discute.

Et pendant ce temps, personne ne songe aux séances de la commission scolaire et aux problèmes qui devraient s'y agiter. L'on dirait que le mot d'ordre, partout, est de donner, dans notre sollicitude, préférence au conseil municipal plutôt qu'à la commission scolaire.

Et pourtant, messieurs, le champ d'action de celle-ci n'est-il pas plus important que celui du premier ?

Si le conseil municipal s'occupe de réparer les chemins et les ponts, d'élargir le cours d'eau, la commission scolaire a la charge, elle, de construire des écoles, de trouver l'instituteur ou l'institutrice auquel vous confierez vos enfants.

Il n'est pas indifférent, pour l'instruction et l'éducation des jeunes, qu'une école soit spacieuse ou petite, que les élèves soient trop nombreux dans une classe, que l'institutrice ou l'institutrice soit compétent ou non ; que les enfants assistent ou n'assistent pas aux classes.

Et c'est de toutes ces questions que se compose la charge de commissaires d'écoles.

Les documents officiels établissent que, dans notre district, les contribuables auxquels fut confiée cette tâche ont rempli leurs devoirs avec succès.

Dans son rapport en date du 16 juillet 1917, M. Thomas Warren, inspecteur des écoles, écrit : " Les classes sont, en général, bien tenues et le personnel enseignant mérite des félicitations pour les succès obtenus."

Dans le district inspecté par M. Warren, qui ne comprend que partie des comtés d'Arthabaska, Mégantic et Nicolet, il y a 182 écoles relevant des commissions scolaires. Elles furent fréquentées, durant l'année 1916-17 par 7,407 enfants. La présence moyenne a été de 5,959 ou 80%.

Plus de sept mille enfants ! C'est toute une petite armée, occupée à acquérir les connaissances qui aident à mieux vivre, à tirer meilleur parti des aptitudes naturelles, à jouer un rôle utile à la société.

Je laisse aux officiers supérieurs de l'instruction publique en cette province le soin de vous dire en détail les moyens mis à votre disposition pour rendre de plus en plus efficace l'enseignement que vont chercher dans vos écoles ces sept mille enfants.

Permettez-moi de souligner en passant un point qui se rapporte au sujet, je veux dire la fréquentation scolaire.

Tous ceux qui observent le mouvement de l'éducation en cette province sont frappés par le fait que la fréquentation scolaire diminue considérablement d'une année à l'autre du cours primaire.

Ainsi, d'après les " Statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1915-16 ", publiées par le bureau des statistiques à Québec, nous constatons qu'au dernier recensement il y avait dans le comté d'Arthabaska 7,035 enfants à instruire (garçons et filles), c'est-à-dire d'enfants âgés de 5 à 16 ans, (catholiques et protestants).

Il y avait 6,334 élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et académiques. Dans les écoles primaires élémentaires il y a eu, durant l'année scolaire 1915-16, 3,170 élèves inscrits et présents en moyenne.

Mais l'on constate que la plupart de ces élèves sont inscrits en première année du cours élémentaire et que le nombre va décroissant si l'on passe aux années subséquentes du cours élémentaire.

Ainsi les statistiques donnent le tableau suivant :

1ère année du cours.....	1,455	élèves
2ème année du cours.....	1,130	“
3ème année du cours.....	907	“
4ème année du cours.....	438	“
Et au cours modèle.....	50	“

Voilà, n'est-il pas vrai, matière à réflexion. Si l'on veut que l'école primaire serve à quelque chose, il faut que les enfants fréquentent l'école assez longtemps pour qu'ils n'oublient jamais l'enseignement du maître et que les notions apprises de lui leur soient d'une réelle utilité.

Et il incombe aux commissaires d'écoles, à tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'instruction publique, de faire campagne, de ne perdre aucune occasion, par le discours ou la plume, de secouer l'apathie de certains parents, et d'insister pour qu'ils laissent leurs enfants à l'école, quand même ce serait au prix de quelques sacrifices, suivre le cours élémentaire complet.

Si vous voulez assurer le progrès de vos enfants, à l'école primaire, efforcez-vous, messieurs, de bien choisir vos instituteurs et institutrices, de n'engager que ceux et celles qui sont compétents, et de les conserver longtemps.

Quel attrait l'enfant peut-il ressentir pour l'école quand, à chaque mois de septembre, la classe change de titulaire et que chaque année l'enfant doit faire effort pour s'habituer à de nouvelles façons d'enseigner ?

Tâchons pour cela de créer en cette province à l'instituteur et à l'institutrice une carrière où il fait plaisir de vivre, une carrière où, grâce au traitement perçu, il puisse tenir le rang auquel il a droit.

Se rend-on bien compte des qualités de choix que doit posséder celui qui a la charge d'élever le jeune homme et la jeune fille ?

“ Pour celui à qui se trouve confié l'emploi sublime de former l'esprit et le cœur de la “ jeunesse, disait de Frayssinous, toutes les vertus sont des devoirs d'état ”.

N'est donc pas instituteur qui veut.

Il y faut l'aptitude, la vocation ; il y faut le souci de faire une carrière de cette tâche d'instruire les jeunes hommes.

Encourageons, messieurs, ceux qui se dévouent à l'enseignement primaire.

Nos statistiques indiquent qu'un peu partout dans notre province, malgré de réels progrès accomplis, l'on paie encore un trop petit salaire aux instituteurs et aux institutrices.

Puisque chacun doit faire, à l'occasion de ce congrès, un souhait pour le progrès de l'instruction publique en cette province, je forme le vœu que le comté d'Arthabaska donne l'exemple et que bientôt notre inspecteur, M. Warren, puisse mentionner, dans son rapport au surintendant, une augmentation substantielle des salaires des instituteurs et institutrices, de manière à ce que l'enseignement soit une véritable carrière, et non pas un état transitoire où ceux qui enseignent ne sont là qu'en attendant autre chose.

Ah ! rappelons-nous que nos sacrifices accomplis pour l'instruction de la jeunesse en seront jamais trop élevés.

L'école rurale, mais c'est le creuset où se durcit le métal dont notre race est faite. C'est elle qui doit préparer, en grand nombre, les citoyens dont les vertus, l'amour du travail, l'intelligence éveillée et instruite, assureront les progrès de notre société canadienne.

C'est à l'école rurale que se formeront le cœur et l'esprit de nos enfants, et c'est de là, en définitive, que partiront les hommes et les femmes qui, grâce à leur formation morale et religieuse, à leurs connaissances des choses nécessaires, constitueront l'opinion publique que requiert notre pays démocratique.

Recevant Denis Cochin à l'Académie française, le 29 février 1912, Gabriel Hanotaux prononçait ces paroles, pleines de justice et de sympathie pour la masse des citoyens :

“ C'est dans la rue, disait cet ancien ministre français, c'est dans les noirs ateliers, c'est dans les champs durs et surla glèbe que réside maintenant le problème du gouvernement des peuples ; et la liberté, qui passe en tempête au-dessus des foules, est d'une autre puissance et d'une autre envergure que celle dont rêvait la quiétude du parlementarisme bourgeois. Je pense, ajoutait-il, aux milliers de bras qui travaillent, aux milliers de fronts qui suent, aux milliers de corps et d'âmes qui souffrent... Non, il n'y a plus de politique, ni d'art de l'action ni d'art de la civilisation, aujourd'hui, sans cette force et sans cette puissance. Qui se sépare du peuple, qui ne sait pas le peuple, qui n'est pas peuple, devient de moins en moins apte à le gouverner ”.

C'est là exprimer de façon heureuse le rôle que les citoyens, tous les citoyens, doivent remplir dans notre société.

Mais, ajouterons-nous, ce peuple, appelé à cette destinée, doit se rendre digne d'une telle mission, doit se rendre capable de remplir tous les devoirs qu'elle lui impose.

C'est, après l'église et le foyer familial, l'école qui lui apprendra les connaissances nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs, les notions qui lui aideront à percer sa trouée soit dans les métiers, soit dans les professions commerciales, industrielles et agricoles.

Puisque l'école rurale, l'école primaire, occupe cette place, dans l'ordre de nos institutions, dirigeons vers elle, messieurs, toute notre sollicitude, convaincus que nous aiderons de la sorte à la survivance de notre race et au progrès de notre société canadienne.

M. LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉCOLE NORMALE DE HULL

Se rendant à la demande du principal de l'École normale de Hull, l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique, est allé le 11 décembre dernier, visiter l'École normale de Hull.

Accompagné de M. H.-A. Fortier, député et de M. l'inspecteur Marien, ils furent l'objet d'une forte jolie réception. M. l'abbé Corbeil souhaite la bienvenue au surintendant ainsi qu'à ceux qui avaient tenu à l'accompagner. M. Delage répondit et félicita le personnel et les élèves de la fin de la terrible épidémie qui avait suspendue pendant un certain temps le cours des études. Il les encouragea fortement à travailler pour réparer le temps perdu afin que cette vacance forcée ne fut pas de nature à nuire trop à leurs études.

L'épidémie fut sérieuse parmi les élèves, car on eut à déplorer la mort d'un élève et plusieurs cas graves.

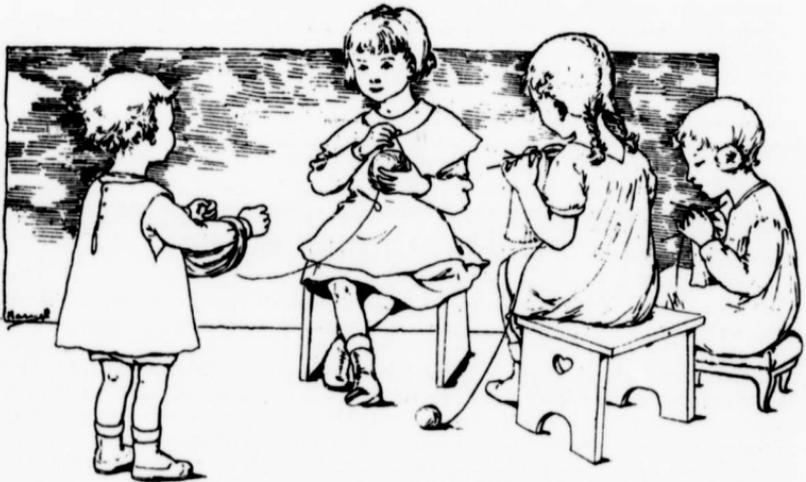
Les visiteurs se déclarèrent enchantés de leur visite et exprimèrent leurs félicitations au dévoué principal.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

- M.—Que représente cette gravure ?
 E.—Elle représente des enfants qui travaillent.
 M.—Où travaillent-ils ?
 E.—Ils travaillent chez eux.
 M.—Qu'entendez-vous par chez eux ?
 E.—J'entends dans la famille.

- M.—Croyez-vous qu'ils appartiennent à la même famille ?
 E.—Je le crois.
 M.—Ces enfants sont-ils tous des petites filles ?
 E.—Je crois qu'il y a un petit garçon et trois petites filles.
 M.—Qu'est-ce que le plus jeune tient dans ses bras ?
 E.—Il tient de la laine ou du coton.
 M.—Quel nom donne-t-on au fil disposé comme cela en faisceau ?
 E.—On lui donne le nom d'écheveau.
 M.—Est-ce un écheveau de laine, de coton ou de soie ?
 E.—Ce doit être de la laine.
 M.—Pourquoi dites-vous que ce doit être de la laine ?



- E.—On tricote à la main des bas avec de la laine.
 M.—Pourquoi pas avec du coton ou de la soie ?
 E.—Parce que le fil de coton ou de soie, étant très fin, prend trop de temps pour être tricoté en bas ; il vaut mieux les acheter au magasin.
 M.—Vous avez employé le mot bas ; est-ce bien des bas qu'il faut dire ?
 E.—On peut dire des chaussettes.
 M.—Quelle différence entre bas et chaussettes ?
 E.—Les chaussettes sont plus courtes que les bas.
 M.—Les bas recouvrent toute la jambe, et les chaussettes sont des demi-bas, ne recouvrant qu'une partie de la jambe.
 M.—Que fait la fillette qui est près du petit garçon ?
 E.—Elle dévide la laine que tient son petit frère.

M.—L'écheveau est le résultat du dévidage ; dévider, c'est enlever du fuseau pour mettre en écheveau, à l'aide d'un instrument appelé dévidoir. Vous trouverez le nom de l'action qu'elle fait, en trouvant d'abord le nom de la boule qu'elle tient dans sa main. Que tient-elle dans sa main ?

E.—Elle tient un peloton de laine.

M.—Comment l'a-t-elle fait ce peloton ?

E.—Elle l'a fait en pelotonnant la laine.

M.—Que fait-elle actuellement ?

E.—Elle pelotonne l'écheveau de laine.

M.—On peut dire aussi peloter pour mettre en pelote ; le peloton est une petite pelote ; c'est donc un diminutif de pelote.

Et les deux autres, que font-elles ?

E.—Elles tricotent des chaussettes.

M.—A l'aide de quoi tricotent-elles ?

E.—Elles tricotent à l'aide de broches.

M.—Quel nom donne-t-on à l'ensemble des broches qui servent à tricoter ?

E.—On dit un set de broches à tricoter.

M.—*Set* est un mot anglais qu'il ne faut jamais employer pour un mot français. On dit *un jeu de broches*, comme on dit *un jeu de cartes*.

E.—Est-ce qu'on dit aussi *un jeu de vaisselle* ?

M.—Ah ! non ; c'est le mot *service* qu'il faut employer dans ce cas : un service à déjeuner, un service à dîner, etc. ; et quand il s'agit de meubles, on emploie le mot *ameublement* au lieu de *set* : ameublement de salle à dîner, ameublement de chambre à coucher, etc.

Louise nous dira si elle pense que ces fillettes tricotent pour elles-mêmes.

E.—Je ne le pense pas.

M.—Pourquoi ne pensez-vous pas ainsi ?

E.—Généralement des enfants en bas âge comme ceux-ci ne travaillent pas à la confection de leurs vêtements.

M.—Que font-ils ?

E.—Ils vont à l'école, et les jours de congé ils s'amuse.

M.—Pour qui travaillent ces enfants ?

E.—Ils doivent travailler pour les pauvres

M.—Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

E.—Leur mère leur a dit que beaucoup d'enfants n'ont pas de chaussettes de laine pour l'hiver ; qu'il y en a même qui n'en ont pas du tout ; et comme ils sont charitables, ils emploient une partie de leurs congés à tricoter pour les enfants pauvres.

M.—Leur mère leur donne, sans doute, l'exemple, soit en travaillant à la maison pour les pauvres, ou à l'ouvrage. Vous savez ce qu'est un

ouvroir ? C'est un local, une salle où des femmes vont coudre pour un motif charitable.

Que pensez-vous de ces enfants ?

E.—Je pense qu'ils font une belle œuvre.

M.—En effet, à l'âge où l'on ne pense qu'au jeu, c'est beau, c'est admirable de songer aux pauvres et de travailler au soulagement de leurs misères.

Y a-t-il beaucoup d'enfants qui sacrifieraient une partie de leurs récréations au travail pour les pauvres ?

E.—Oui, si on les en priait.

M.—Vous avez raison de penser que tous les enfants sont sensibles aux souffrances des autres, qu'il suffit de les mettre en présence de la misère, et de leur faire comprendre qu'ils peuvent la soulager, pour les engager à faire des sacrifices.

Quels qualificatifs conviennent bien à ces enfants ?

E.—Ils sont charitables et actifs.

M.—Ils sont sages, puisqu'ils pensent comme des personnes d'âge mûr.

Maintenant, vous êtes préparés à la rédaction d'après cette image. Dites-nous ce que font ces enfants, ce qu'ils pensent, et ce que vous pensez de leur action.

Le maître n'oubliera pas que les questions ont pour but d'apprendre à l'enfant à voir, à observer et à juger. En conséquence, il modifiera au besoin les questions de la causerie ci-dessus ; il exigera un travail de tous les différents groupes de sa classe, proportionnellement au degré de chacun.

MODÈLE

Tout le monde travaille dans la famille, jusqu'aux enfants qui, dans leurs congés, collaborent déjà aux œuvres de charité.

Ils ont vu souvent leur mère travailler pour les pauvres, soit à la maison, soit à l'ouvroir où les femmes charitables causent en commun. Ils ont appris que, pendant qu'ils sont chaudement vêtus, d'autres enfants grelottent. Aussi, ils ont demandé ce qu'ils pourraient bien faire, eux, pour soulager la misère. On leur a appris à tricoter. Voyez-les au travail.

Clément, qui n'est encore qu'un marmot, sait déjà se rendre utile : debout, droit comme un i, fier de sa tâche, les bras tendus, il tient l'écheveau pendant que son aînée le pelotonne. Sans ce travail, la laine s'emmêlerait, et les bas ne se tricoteraient pas...

Et nos tricoteuses, comme elles y vont avec conscience pour leur âge ! Les broches d'acier en font des mouvements entre leurs doigts agiles ! Aussi la jambe s'allonge et le pied se fermera bientôt, et, avant la rigueur du froid, un petit pauvre les chaussera.

De nos tricoteuses en herbe, les doigts ne sont pas seuls à s'agiter : des pensées trottent dans leur cerveau : "Le tricot est serré; celui qui portera ces chaussettes n'aura pas froid aux pieds", se dit l'une, et l'autre: "L'enfant qui portera celles-ci ne saura pas que c'est moi qui les ai tricotées."

Elles sont contentes: le travail leur procure double joie: celle de se sentir capable de faire quelque chose d'utile, et celle d'alléger les souffrances des autres.

NÉRÉE TREMBLAY,
Professeur.

LEÇON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

How many persons are there in the first picture ? There are no persons in the first picture.

Are there any houses in the first picture ? There is one house in the first picture.

It is a large house ? No it is a small house.

It is a town house ? No it is a country-house.

It is in the foreground of the picture or the background ? It is in the background.

Behind the house what do you see ? Behind the house I see some trees.

And behind the trees what is to be seen ? Behind the trees a mountain is to be seen.

Is it a very high mountain ? No it is not a very high mountain.

Is it a high mountain ? No it is not a high mountain.

Is it a low mountain ? Yes it is a low mountain.

To the left of the mountain what is there ? To the left of the mountain there is another mountain.

Between the mountains what is there ? There is a valley between the mountains.

In what direction does the second mountain slope ? It slopes towards the left.

Above and beyond the mountains what do you see ? Above and beyond the mountains I see the sky.

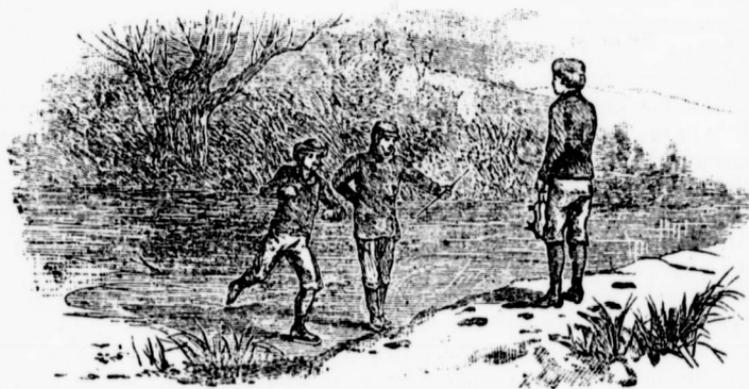
In the foreground of the picture towards the left what is there ?

In the foreground of the picture towards the left there is a river-bank.

In the foreground of the picture towards the right what is there ?

In the foreground of the picture towards the right there is a river.

Beyond the river what is there ? There is another river-bank beyond the river.



Is the river wide ? No it is not wide.

Is the far bank of the river high ? No, it is not high, it is low.

Is the near bank of the river high ? No, it is not high, it is low.

Very close to the river on the far bank what do you see ? I see a tree and a bush very close to the river on the far bank.

Starting from behind the tree, a little to the left of it and running along the bank, not far from the river, what is there ? Starting from behind the tree, a little to the left of it and running along the bank, not far from the river, there is a fence.

What sort of fence is it ? It is a rail-fence.

Has the tree any leaves ? No it has no leaves.

Is the tree dead ? No, it is not dead.

If it is not dead why has it no leaves ? It has no leaves because it has lost them.

Why has it lost its leaves ? It has lost them because it is winter.

Is there anything else in the picture which tells you that it is winter ?

Yes, I know that it is winter because the river is frozen over and the ground is covered with snow.

In the second picture is it the same river that you see ? Yes I think that it is the same river that I see in the second picture.

Is it the same part of the river that you see ? No, I don't think that it is the same part of the river that I see in the second picture.

If the river is frozen over, as you say, with what is it covered ? It is covered with ice.

Is the ice broken into pieces, or is it a sheet of clear ice ? It is not broken into pieces, it is a sheet of clear ice.

On the ice what do you see ? On the ice I see two boys.

Are they young boys ? They are not very young and they are not very old.

How old would you say that they are ? I would say that they are between twelve and fifteen years old.

What have they on their feet ? On their feet, they have skates.

What is a skate ? A skate is a contrivance consisting of a runner or blade of steel fixed to a wooden sole or to a light iron framework which is fastened to the sole of a boot. In the newest skates the blade is fastened directly to the sole of the boot.

How many skates are worn ? Two skates, a pair of skates, are worn, one on each foot.

For what are skates used ? They are used to enable a person to glide or skim rapidly over ice.

What is skating ? It is gliding or skimming rapidly over ice on a pair of skates.

Is skating a useful occupation ? No, it is not a useful occupation.

If it is not a useful occupation, what is it ? It is a pastime, an amusement, a sport, a delightful and healthful exercise.

How many kinds of skating are there ? I think there are two general kinds of skating.

Name them : They are plain and figure or fancy skating.

In what does plain skating consist ? Plain skating consists in gliding over the ice at a more or less rapid rate.

Figure or fancy skating consist in what ? Figure or fancy skating consists in describing on the ice numberless graceful curves, figures, or design, the simplest of which is the figure eight.

Is skating easily learned ? It is like everything else ; some boys learn it much more easily than they learn the catechism or the tables, while others never succeed in learning it at all.

Can you skate ? Yes sir, I can skate much better than I can write a composition.

Do you like skating ? Yes sir, I like it very much.

Do you like writing compositions ? No, sir, I dislike it very much,

Does it not strike you that if you liked writing compositions, as much as you like skating, your compositions would be as satisfactory as your skating ? No sir, it does not strike me, as you say, that if I liked compositions as much as I like skating, my compositions would be as good as my skating ; if I understand aright, you are trying to persuade me that what a fellow likes he does well, while I believe that what he does well he likes ; it is exactly the same thing only it is the contrary.

Yes, I see, my young friend, you are more skilful in exercising your legs and feet than in exercising your brains, therefore you like to exercise your feet and legs and you don't like to exercise your brains ; you will grow up to be more remarkable for your feet and legs than your brains.

Is it my fault, sir, if I prefer skating to writing compositions ? it is my nature ; I am made that way.

It may not be your fault and it may be your nature, but you should struggle against your nature.

How can I struggle against my nature ? My young friend, you should know by this time that we are all obliged to struggle against our natures, to fight against them with all our strength ; without giving up your love for skating, which is a good thing, work more ardently at your compositions, cultivate a taste for them ; after a while success will crown your efforts ; the day will come when you will take more pride in your compositions than in your skating ; you will have acquired a skill, which will be yours long after you have lost all taste for describing fantastic curves on the skating-rink.

Thank you sir, I will try to work more perseveringly at my compositions.

In answer to one of my questions, you said that there were two boys skating on the frozen surface of the river ; are they in the middle of the

river or are they close to one of the banks ? They are not in the middle of the river, they are close to one of the banks.

They are close to which bank ? They are close to the near bank.

To which bank are their backs turned ? Their backs are turned to the farther bank.

Are they very close to the bank ? Yes they are very close to the bank.

In which direction are they facing ? They are facing this way.

Describe the position of the feet of the boy to the right. The feet of the boy to the right are close together. The feet of the boy to the right being close together tells you what ? The feet of the boy to the right being close together tells me that he has either stopped, or that he is coming to a stop.

Has the boy to the left stopped ? No he has not stopped.

How do you know that he has not stopped ? The position of his legs and feet tells me that he is still going.

Describe his position. His body is supported by his left leg and foot which is planted squarely on the ice ; his left leg which from his foot to his knee is perpendicular to the surface of the river, is bent slightly backward from the knee to the hip ; the left side of his body is more advanced than the right ; his right leg is bent backward and raised so much that the front of his skate just escapes touching the ice ; he is balancing himself with his arms, in another instant his two feet will come together on the ice and he will have come to a full stop by the side of his companion.

Why are the two skaters coming to a stop near the bank of the river ? I suppose they are coming to a stop near the river bank because they have just perceived another boy standing on the bank.

What is the new comer holding with his left hand ? With his left hand, the newcomer is holding a pair of skates.

Are the skates simple runners or have they a light iron framework ? They have a light iron framework.

One of the skaters has a short stick in his left hand, describe the position of his left-arm. It is extended in front of him.

How is it extended with respect to the newcomer ? It is extended towards the newcomer.

Why has the skater extended his arm towards the newcomer ? I suppose he has extended it as an invitation to come on to the ice.

What think you is he saying to the newcomer ? I suppose he is saying: Come, on Tom, don't be afraid, the ice is fine and we will help you.

Why do you think is the skater offering to help Tom ? I can't say exactly why I think it, but there is something in the stand, pose, and appearance of the third boy which leads me to believe that he is a novice, a beginner in the difficult art of skating.

There must be some reason that you can give that leads you to suppose that he is a novice, what is it? Well, you see, sir, he has a helpless look; he is standing motionless, holding his skates, as if he was afraid to trust himself on the ice: now if he was an enthusiastic and skilled skater, he would be feverishly occupied in putting on his skates. I see, I understand now why you think he is a beginner.

Do you think that he will learn easily? I am afraid that he will not.

Why do you suppose that he will not learn easily? This is the way of it; to be good at any kind of sport a fellow needs will, courage, and confidence, and the beginner, on the bank, is wanting in will, courage, and confidence.

My friend, it is quite evident that what you say is true, but don't you think that to succeed in anything, composition for instance, that will, courage, and confidence are necessary? Yes, sir, I think so now.

Do you see the same sheet of ice in the third picture? Yes, I see the same sheet of ice.

Is it the same part of the sheet of ice? No it is not the same part.

On the ice whom do you see? I see the three boys who figured in the previous picture.

Have they all skates on? Yes, they all have on skates.

Where is the beginner? He is between the two other boys.

How are they acting towards him? In appearance they are acting very kindly towards him; each of them is holding him by an arm, and they are pulling him along.

Does he look happy and confident? No, he looks neither happy nor confident, he looks afraid.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

LA PREMIÈRE "MAITRESSE D'ÉCOLE" DU CANADA

(EPIGRAPHE)

*Pour que de par le monde, à jamais, ton saint rôle
Fût de semer son nom et porter sa parole,
Dieu te fit de clarté,
Et pour qu'on ne vit pas un jour faiblir ton aile,
Te mit dans un sol plein de force maternelle
Et de fécondité.*

C. DUVAL.

Nous sommes au matin de la Nouvelle-France et ce matin garde, encore resplendissants, tous les reflets d'héroïsme qui ont illuminé son aube première... marquée du sceau indélébile du GESTA DEI PER FRANCOS.

La mystérieuse forêt, forteresse du désert, est toujours là... mais, sentinelle avancée, tout auprès sur la berge, un clocher rustique indique le ciel... et son ombre se projette sur la grève ensoleillée du fleuve géant, dont la vague sonore entonne un hymne jusque là sans écho sur le sol barbare : l'Hymne sacré de la Religion et de la Patrie.

"L'Abitation" refuge primitif du jeune Kébec, nid d'alcéon ballotté par les flots indigènes, a élargi son sein et étendu ses ailes protectrices.

Au moment où commence notre récit, une jeune femme apparaît sur la galerie du campanile servant d'observatoire au premier poste colonial. La noblesse se joint chez elle à la grâce juvénile, et son costume révèle la Française de cette époque lointaine. Sa main étendue voile son regard afin de lui permettre d'inspecter les alentours... Son attention s'arrête d'abord avec complaisance sur des blés mûrs ondulant à quelques pas..., moisson de féconds espoirs, arrachée par l'immortel Louis Hébert à la terre inviolée durant les âges du monde.

"C'est ici que sa main, brandissant la cognée,

"Abattit la futaie et fraya les chemins

"Par où les défricheurs, héroïque lignée,

"Passèrent en semant le blé des lendemains."

ARM. CHAUSSEGROS, S.-J.

Aussitôt, notre héroïne fait un signe de joyeuse bienvenue à un jeune homme occupé, sur la plage solitaire, à dresser une tente auprès des grands érables à l'opulente frondaison d'or pourpré.

Puis, Madame de Champlain, devant laquelle le lecteur s'est incliné déjà, sans doute, s'empresse de rejoindre son frère Eustache Boulé, qui l'a précédée de trois ans sur la Pointe de la future cité. Mais avant de franchir le pont-levis jeté sur le fossé, sauvegarde du fort, la souveraine de ces lieux respire, en passant, le parfum exotique des roses si belles de la Touraine, et autres fleurs saintongenoises que ses mains cultivent comme de doux rayonnements d'outre-mer.

Eustache Boulé, ami de Champlain, était conquis tout entier à l'œuvre de vie du Père de la Nouvelle-France. "J'ai voulu vous être agréable en préparant dès l'aurore "la maison d'école" de vos petites sauvages," dit-il, en saluant Madame de Champlain.

—Merci, frère, répond celle-ci, souriante ; mais je ne les vois pas accourir, mes aimables écolières... je n'aperçois pas non plus la trace de leurs mocassins sur le sable humide. Pourquoi sont-elles retenues au wigwam?... Sommes-nous menacés de quelque fâcheux imprévu ?

—Après l'alerte subie il y a trois jours à peine, votre crainte peut être fondée : quelques Iroquois seraient demeurés sournoisement en embuscade après la fuite des vaincus : fouiller les bois voisins devient alors urgent !

—Ah ! je vois encore les canots de ces terribles ennemis défilier fièrement sur le fleuve jusqu'à la rivière Cabirecoubat (1) et se diriger vers le couvent des Récollets.

—Là notre fusillade en abattit huit d'abord ; puis les Montagnais nous ayant rejoints, les sanguinaires barbares n'osèrent approcher de Kébec. (2)

—La protection divine plane sur le frère berceau de la colonie.

—Vous la méritez pour vous-même, Hélène, et vous l'attirez sur les humbles prémices de ce futur royaume chrétien. Mais laissez-moi vous avouer que c'est de vos admirables fonctions d'institutrice que je vous félicite davantage !

—Vous ne saurez jamais, mon frère, quel profond bonheur j'éprouve à dévoiler un faible rayon de la charité divine à l'enfant des bois, et à jeter dans son âme neuve le germe de la joie sans fin !

Et comme le Père LeCaron en a été "le premier maître d'école," j'aspire être à mon tour "la première maîtresse d'école" de notre seconde patrie.

(1) Nom sauvage qui signifie : nombreux méandres ou détours. Les Récollets lui donnèrent le nom de rivière Saint-Charles en l'honneur de Sieur Charles des Boues, un de leurs bienfaiteurs.

(2) Historique.

—Je vous envie d'avoir acquis si rapidement les dialectes huron et algonquin, et de les parler aussi aisément que les naturels du pays.

—“ Que nous voudrions vous donner nos langues ” me disaient aimablement mes petites sauvagesses, lorsque, à mes débuts, je cherchais une expression de leur gracieux idiome.

O Hélène de Champlain! l'ange du Canada ne faisait-il pas déjà briller à ton regard d'apôtre, l'étrincelle divine s'élevant de ton abri d'écorce sauvage, pour allumer, sur la vaste étendue de la jeune Amérique, des milliers de foyers de lumière chrétienne ? . . .

Un bruit insolite de branches rompues, de broussailles écartées. . . franchies avec vitesse et une jeune Indigène accourt se précipiter aux pieds de Madame de Champlain, dont elle enlace la taille de ses bras nus. . . tout son corps tremble comme le saule du désert sous la dure rafale. “ Femme du grand chef blanc, sauve-moi ! Sauve-moi du “ Corbeau noir ” qui me poursuit, s'écrie-t-elle ; je ne saurais être sienne depuis que je suis au Dieu révélé par la Robe noire. Je me suis donnée à Lui comme les Vierges blanches qui doivent venir d'au delà le grand lac Salé.”

La haute silhouette d'un Indien se profile à la lisière de la sombre forêt. Le rusé sauvage a rampé, invisible, jusque-là ; sa figure hideuse reflète la colère qui le domine. De son arc une flèche cingle et vient tomber entre la femme civilisée et la jeune Iroquoise.

—Elle m'appartient “ la perdrix blanche ” prononce furieux le “ Corbeau noir ”, je l'ai achetée du plus grand caribou de la Lune froide du pays de chasse.

—Je ne suis plus “ la perdrix blanche ” : mon nom est Catherine Teckawitha depuis que l'eau sainte a coulé sur mon front. Mère blanche, sauve-moi ! . . . j'aperçois mon image dans ton cœur. (1) Sauve-moi ! répète la pieuse néophyte. Eustache Boulé tire son épée. . . Samuel de Champlain, au moment même, descend le sentier du Cap, tout couvert alors de bois touffu, de plantes boréales et de gracieuses lianes enlacées, rejoignant le fleuve aux belles eaux vertes. A la vue du Gouverneur, l'Iroquois, tel le daim rapide, bondit vers l'impenétrable forêt. . . s'y enfonce. . . disparaît.

Madame de Champlain presse sur son cœur la jeune fugitive et la guide avec sollicitude vers le fort.

—Bientôt, Madame, je terai conduire sûrement votre protégée jusqu'à sa tribu, lui promet le gouverneur, en lui offrant son bras. La pauvre esclave, ajoute-t-il, selon toute probabilité, a suivi son père sur le chemin de la guerre où il a trouvé la mort.

Tu ne savais pas, Hélène de Champlain, lorsque, les yeux mouillés, tu remerciais ton illustre Protecteur, non, tu ne savais pas que ce “ Lis des Bois ” auquel ton ombre gardait et sa blancheur et son parfum, serait la première étoile au firmament de l'Eglise canadienne. . . (2) que Rome, en la touchant, la rendrait immortelle. . . que ses ossements, après trois siècles, seraient baisés par l'homme civilisé comme par le barbare.

L'on abaisse le pont-levis. . . Le Père Joseph LeCaron, revenu du pays des Hurons, attend à l'autre extrémité. . . et les cinq personnages dont l'histoire conserve les noms, se rejoignent pour réciter l'Angelus du soir. “ Ne voyez-vous pas jaillir autant de clochers qu'il y a de cimes altières dans l'immense forêt ? . . . n'entendez-vous pas les notes vibrantes de leurs litanies d'airain couvrant toutes les voix du désert ? . . . et elles vont se répercutant dans les échos de ces montagnes superbes qu'irradie l'astre du jour. . . avant de céder la place à la Reine des nuits, si belle en la vallée laurentienne ” . . . s'écrie le Père LeCaron, dans un élan de foi sublime. Et ses amis émus partagent à l'envi son enthousiasme prophétique.

(1) Madame de Champlain portait à la ceinture un petit miroir, selon l'usage de l'époque.

(2) Son procès de canonisation est entré en cour de Rome.

ÉPILOGUE

Quand, inclinée sur les dalles de la pieuse retraite choisie pour y cacher tes voiles de deuil, ton souvenir revenait vers la terre gardant la dépouille de Celui qui t'associa à son œuvre immortelle, dis-moi, Hélène de Champlain, l'Ange de l'Avenir ne t'ouvrit-il pas nos fastes glorieux ?

De nos héroïnes, pures auréoles, marchant dans tes sentiers, te donna-t-il la prescience ?

De nos luttes épiques... pleines parfois de désespérante amertume... as-tu perçu l'écho prolongé ?...

Le doigt inexorable de l'histoire te montra-t-il par une nuit lugubre, dans l'Île qui porte ton nom, de nobles guerriers brûlant leurs drapeaux vainqueurs, teints de leur sang avant d'être trempés de leurs larmes ?... car un roi lâche les avait livrés sans espoir à un ennemi vaincu...

Oh ! qui me donnera de sonder quelle fut alors ta pensée... et qui saura jamais l'ardeur de ta prière, la grandeur de ton immolation pour ce jeune peuple abandonné, qui devait grandir toujours en luttant sans cesse, afin de garder intacts et sa langue et sa foi !

Trois-Rivières, décembre 1918.

RUTH DE LA GERBE.

LEÇON DE CHOSES

A QUOI SERT LE LAIT

Il paraît qu'aux derniers examens du certificat d'études, on a posé cette question à une enfant, qui fut très surprise de n'avoir pas obtenu la meilleure note, parce qu'elle croyait avoir parfaitement répondu : " Le lait, avait-elle dit, sert à faire du beurre, du fromage, de la crème, des petits pains et des gâteaux. "

Elle ne savait pas que le lait sert à beaucoup d'autres choses, et que, s'il est possible d'en faire du champagne, on l'emploie aussi pour fabriquer des chapelets, des boutons, des manches de parapluie et bien d'autres choses encore, comme vous allez le voir.

† † †

Dans le lait se trouvent des globules gras que le barattage fait agglomérer pour constituer le beurre. Autrefois, pour obtenir ce résultat, on laissait reposer le lait dans des vases jusqu'à ce que la crème fût montée ; ou bien, comme on le fait encore dans les fermes de la Vendée, on le chauffait doucement. Et cette crème seule était placée dans la baratte.

Maintenant, dans les grandes laiteries où se traitent chaque jour des milliers de litres de lait, on emploie l'écrémeuse centrifuge, qui, en quelques secondes, enlève au liquide toutes ses parties grasses.

Mais que faire ensuite de ce qui reste, c'est-à-dire au moins 80 pour 100 ? Sans doute le lait écrémé contient beaucoup de parties nutritives, du sucre et des sels minéraux qui en feraient une nourriture encore très appréciable et pourrait être vendue à bas prix. Mais les consommateurs n'en veulent pas et les laiteries ne peuvent en écouler qu'une petite partie chez les boulangers et les pâtisseries.

On l'emploie bien quelquefois pour la fabrication des fromages maigres, de la poudre de lait, du lait condensé, mais ces aliments sans matière grasse n'ont que très peu de valeur. On a essayé d'en nourrir les animaux, cependant il en restait encore, et beaucoup se perdait chaque jour.

C'est alors qu'une industrie nouvelle a pris naissance pour transformer en matière dure le lait écrémé. Voici comment on opère :

Le liquide, sortant des écrémeuses centrifuges dans lesquelles il a laissé tout le beurre qu'il contenait, est coagulé, tantôt à l'aide de quelques gouttes d'acide chlorhydrique étendu d'eau

tantôt avec de l'acide sulfurique, qui serait meilleur s'il n'avait le grave inconvénient de colorer la pâte en jaune.

Le fromage ainsi obtenu est mis dans une chaudière où la chaleur le fait durcir davantage, et on sépare le petit lait qu'il contenait encore en abondance. Puis il est lavé, d'abord à l'eau tiède, ensuite à l'eau froide, après quoi on le place dans des sacs de toile et on le met sous presse.

Au bout de quelques heures d'une forte pression on a un gâteau assez ferme que l'on divise à l'aide d'une machine, en très petits morceaux qui seront séchés lentement dans une étuve jusqu'à durcissement complet.

Cette matière une fois bien sèche est réduite en une sorte de farine qui n'est autre chose que de la *castine*, mais à laquelle on a donné les noms divers de *lactite*, *galalithe*, *Pierre de lait*, ou *lait pétrifié*. Cette farine peut se conserver très longtemps si on la tient dans un endroit très sec, jusqu'au moment où on voudra lui faire subir une foule de transformations.

Mélangée avec de l'alun, de l'acétate de plomb et du tannin, puis soumise à une très forte pression, elle prend l'apparence de l'ivoire et du marbre. Elle peut même être prise pour de l'onix si on a eu soin d'y mélanger des sulfates métalliques.

En cet état, on la travaille aussi facilement que le marbre et l'ivoire, à la lime, au tour, au rabot, et on en fabrique des billes de billard, des ronds de serviette, des dessus de brosse, des statuettes, des boutons, etc.

Si on la pétrit soigneusement avec de la glycérine, de la vaseline ou une matière résineuse quelconque, elle prend une élasticité comparable à celle de la baleine et peut alors remplacer l'ébonite pour la fabrication des peignes, des bijoux et des supports isolants pour les machines électriques.

Délayée dans des sels divers, elle remplace la gélatine et sert à la préparation des dentelles, au glaçage des papiers de prix, à la confection des papiers sensibles pour la photographie. On l'emploie aussi pour imiter le celluloid en la traitant avec de l'acide azotique.

On en fait encore du ciment, du vernis pour la peinture, on la mélange à la pâte de kaolin pour la fabrication des porcelaines. On l'emploie même sous forme de colle pour clarifier le vin, le cidre, la bière et toutes les liqueurs fermentées.

* * *

Vous le voyez, l'enfant n'avait pas tout dit, en trouvant seulement dans le lait du beurre et du fromage. Il y a encore des boutons, des peignes, de la colle, du ciment, des billes de billard et tant d'autres objets ; je ne serais pas surpris qu'on y trouve bientôt autre chose. Peut-être cette enfant n'était-elle pas très coupable d'ignorer ces choses. Combien d'autres, et non des plus jeunes, les ignorent comme elle !

C. DE LABONNEFON, (*Le Noël*).

ERRATUM

Livraison de décembre 1918, page 195, paragraphe 6, au lieu de "de chers errements que leur caducité même ont fait tenir, etc.", lire : "de chers errements que leur caducité même a fait tenir, etc."

Page 217 de la même livraison, 3e paragraphe, au lieu de "le jour, la causerie, la promenade, etc.", lire : "Le jeu, la causerie, la promenade, etc."

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT D'UN SUJET DE RÉDACTION

On m'a délicatement suggéré un petit travail sur l'art de découvrir et de féconder un sujet de rédaction, en mettant à profit le très bel article du Frère Marie-Victorin, paru dans l'Almanach de la Langue Française, pour 1918.

Comme il importe de satisfaire, dans la mesure de ses moyens, le désir de quiconque cherche à s'instruire ou à bénéficier des idées des autres, je m'empresse de répondre au vœu qui m'a été exprimé.

Et d'abord quel sujet faut-il traiter ? Cela dépend en premier lieu du but que l'on se propose dans la recherche de la matière à développer. Pour le Frère Marie-Victorin, il s'agit de collaborer, par un article, à l'Almanach de la Langue française. Mais qu'est-ce que cet Almanach et quelle est la nature des articles qu'il reproduit ? L'Almanach de la Langue française est le complément de l' " Action française ", organe de la " Ligue des Droits du français " et ces deux publications constituent l'arsenal où les défenseurs, les chevaliers de notre belle langue vont puiser des arguments péremptories dans la revendication de nos droits.

On peut encore dire de notre Almanach de la Langue française qu'il est une espèce de répertoire national où les plumes patriotes de nos bons écrivains nous entretiennent des choses de chez nous ; font revivre les plus belles pages de notre histoire ; rappellent les meilleures traditions de nos pères et surtout, comme son titre l'indique, s'appliquent à mettre en relief tout ce qui a trait à notre langue maternelle, à cette " œuvre d'art travaillée par les siècles, selon le mot d'Oscar Dunn, et d'une beauté à nulle autre pareille ".

Mais comment préciser davantage la nature du sujet à traiter ? — D'excellents journalistes, entre autres, M. Omer Héroux, du *Devoir*, ne manquent jamais l'occasion de faire résonner chez chacun de nous la note patriotique en racontant les traits d'héroïsme de nos compatriotes dans leurs luttes de chaque jour pour la cause française.

De savants linguistes, tel M. l'abbé Etienne Blanchard ; puis nombre de revues en tête desquelles le Bulletin du Parler français, (1) travaillent à l'épuration de notre langage.

M. Pierre Homier et sa " Ligue des Droits du français " sont aux aguets prêts à revendiquer dès la moindre atteinte portée à nos droits.

Le spirituel et élégant écrivain qu'est le Père Louis Lalonde, S. J., dans son vibrant article " Les bouches molles " sonne le clairon, demandant de corriger avec zèle chez les jeunes et en prêchant d'exemple, les vices d'articulation et de prononciation si universellement répandus, afin de donner plus de sonorité à notre langage, de le rendre plus énergique, plus expressif.

Pour nous, jeunes instituteurs, il reste donc que notre histoire nationale est la source inspiratrice par excellence, mais non exclusive, des sujets patriotiques à développer. Et le Frère Marie-Victorin la connaît son histoire : il en a déjà dramatisé, avec succès, de mémorables épisodes. Non content de prendre connaissance des manuels qui abrègent ou développent quelque peu les faits historiques, il compulse nos précieuses archives nationales ; il sait recourir aux originaux, aux documents qui établissent tel ou tel point de notre histoire aussi lui arrive-t-il de faire des trouvailles qui compensent amplement la peine des recherches qu'il s'est imposées.

Nous croyons opportun de rappeler ici que dans le développement d'un sujet quelconque l'esprit ne cesse d'obéir à la fondamentale loi de l'association des idées, et nous allons résumer très succinctement l'enseignement de J. Bézard relatif à cette loi. Un souvenir, une image, d'après cet auteur, ne se présentent pas isolément dans notre mémoire ; toute image est toujours amenée par une image précédente, et ne manque pas à son tour d'en attirer une troisième. La série de nos souvenirs forme comme une chaîne ininterrompue de vues qui se

(1) Depuis septembre dernier, le *Canada Français*, revue de tenue littéraire impeccable et qui prétend grouper dans ses abonnés " la belle phalange des apôtres de la langue française au pays ", a succédé au *Parler français* et à la *Nouvelle-France*. M. l'abbé Camille Roy en est le directeur.

déroulent constamment, nuit et jour, devant le cinématographe de notre imagination. Dans la rêverie ou la demi-attention, les images sont mal liées, se rattachant les unes aux autres au petit bonheur, comme elles peuvent, parfois par un détail insignifiant.

A l'état de veille et lorsque l'attention exerce son empire, "halte-là, semble dire la raison, ou volonté, à l'imagination. C'est moi qui reprends le commandement". Puis elle introduit de l'ordre; elle établit entre les images des liaisons logiques, raisonnables.

Or, au cours de notre chasse aux idées, notre plus grand soin doit être de nous mettre dans un état où la "réflexion sommeille", où la chaîne de nos souvenirs se déroule librement, nous contentant, pour ainsi dire, de saisir les idées ou images au vol et d'en prendre note. Puis vient, sous le contrôle de la volonté, le travail fécond de la réflexion; on y fera le choix des idées principales pour grouper autour d'elles les idées secondaires; la méditation nous en faisant même découvrir auxquelles nous ne songions nullement. (1)

Mais revenons à l'article du Frère Marie-Victorin, c'est-à-dire à sa "Nouvelle historique" de l'Almanach de la Langue française, intitulée: "Ils sont un peuple sans histoire". L'épigraphie de l'article nous renseigne sur la provenance de cette tristement célèbre affirmation que les Canadiens français n'ont pas d'histoire. Le passage a été extrait de la traduction française, page 69, du "Rapport de Lord Durham sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique". Se peut-il concevoir une assertion plus outrageante à notre endroit? plus de nature à susciter notre indignation? Aussi, l'association des idées, par manière de protestation, nous fait revivre avec le poète "tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux!" Et l'infamie qui a dû faire tressaillir dans leur tombe les mânes de nos glorieux et héroïques ancêtres, a inspiré au Frère Marie-Victorin de mettre en scène d'une manière dramatique Lord Durham au moment où il écrivit le fameux mot incriminé.

D'après le Frère Marie-Victorin, son héros ne connaissait notre récent passé que dans ses facteurs politiques; il avait une âme d'artiste; c'était un être de sensibilité et de passion que le spectacle grandiose de notre sol avait subjugué dès le jour de son arrivée au pays.

Disposé à applaudir tout geste, d'où qu'il vienne, dès qu'il est inspiré par un sentiment de noble fierté ou dignité, sa conviction toutefois, c'est qu'il faut tout sacrifier aux intérêts supérieurs de la Grande-Bretagne. Tels sont les traits caractéristiques de Lord Durham: ils expliquent sa conduite et les sentiments qui l'animent au cours de l'article, dont il importe de donner un substantiel résumé, pour mieux constater l'application qui y est faite de la loi de l'association des idées.

Par une fraîche nuit de septembre 1838, au Château Haldimand, dans son vaste cabinet de travail, le comte de Durham, son ample pelisse au col fourré sur les épaules, écrivait depuis deux longues heures à sa table de chêne.

Il se leva tout à coup et marcha vers la fenêtre ouverte. L'incomparable panorama détendit ses nerfs fatigués. Sur les hauteurs de Lévis, de petits points lumineux, clignant des yeux, piquaient l'ombre de distance en distance. Plus loin, entre l'île d'Orléans et la côte de Beaumont, la lune se leva, ouvrant sur l'eau noire un long chenal de lumière. Auprès, les arbres du Jardin du Fort bruissaient, invisibles.

Durham, accoudé à la fenêtre, la main dans son épaisse chevelure, songeait: Comme à cette heure, l'Angleterre, la Tamise, etc... lui paraissaient petits, infimes... Et ce fleuve merveilleux, quelle route royale vers le cœur d'un grand pays!...

En ce moment; d'une longue barque traversant le sillon lumineux au-dessus du fleuve retentit le refrain:

"Filez! filez! ô mon navire!

"Car le bonheur m'attend là-bas."

Tout à son rêve, Durham avait oublié que cette terre était française, et voilà que la nuit elle-même le lui disait, le lui chantait! et l'implacable association des idées le ramenait à la politique, à ce travail févreusement élaboré sur la table de chêne...

(1) "La Classe de français, Journal d'un Professeur."

Où ! Il faut en finir, et fondre de gré ou de force en un seul tous ces éléments divers ; il faut sacrifier l'élément français dans l'effort à faire pour ramener la paix dans le pays.

Puis, l'on n'entendit plus que le grincement d'une plume, suivie dans sa course sur le papier d'un petit triangle d'ombre noire. Minuit sonna à la grande horloge. Durham appuya la tête sur sa main gauche fermée, et, l'autre en arrêt, s'endormit.

Nous voici à l'entrée en scène du second personnage, une petite Canadienne, Thérèse Bédard, au service du Château. Pour expliquer l'acte qu'elle doit accomplir et le langage qu'elle va tenir, il faut lui prêter les sentiments qui animaient l'héroïne de Verchères. Aussi, d'après le Frère Marie-Victorin, fut-elle étudiante chez les dames Ursulines de Québec, où elle prenait connaissance des glorieuses annales de son pays. Son père, Jean-Louis Bédard, a été tué à St-Charles en combattant pour ce qu'il croyait être la cause de la justice et de la liberté. Elle a vu brûler la maison paternelle, et son aïeul était l'un des Voltigeurs de Châteauguay.

Durant le sommeil de Lord Durham, Thérèse pénétra discrètement à l'intérieur du cabinet de travail et posa légèrement sur un guéridon le plateau où est servi le thé et les pâtisseries légères que chaque soir le gouverneur prend avant de s'endormir.

La vue du noble Lord qu'elle sait être l'ennemi de sa race la rend un peu émue ; et tout à coup il lui prend une envie folle de savoir ce que disent ces pages éparpillées sur la table. . . Elle s'approche par derrière sans faire plus de bruit que les rayons de lune sur la marqueterie du plancher. La voilà qui se penche tout près ! Elle lit. . . Soudain son visage se contracte et pâlit : vers le haut d'une page, elle lit et relit ces mots qui suintent l'orgueil et le mépris : " Ils sont un peuple sans histoire. . . "

Le Frère Marie-Victorin peint ici admirablement l'état d'âme de notre jeune héroïne ; voici un passage que je cite textuellement :

" Un éclair lui passa au fond des yeux ! Elle saisit la plume qui a roulé là, sur le papier ; elle la trempe, fébrile, *jusqu'au fond du grand encrier d'argent* et d'une *main assurée*, elle écrit obliquement quelques mots au beau milieu de la page inachevée. Puis, emportant le plateau, elle sort sans bruit.

Le gouverneur s'éveilla aux cris joyeux des hirondelles se poursuivant dans la lumière du matin. Surpris, il fut quelque temps à se rendre compte qu'il avait dormi près de sept heures à sa table de travail.

C'est avec stupeur qu'il lut au-dessous de ces derniers mots : " Ils sont un peuple sans histoire " ces autres écrits d'une plume gorgée d'encre et en grosses lettres fortement appuyées : " Thou liest, Durham ! " Ce terrible post-scriptum était signé : Madeleine de Verchères.

Le gouverneur passa la main sur son front. Il ne rêvait pas ! Qui avait osé ? . . . Il relut les mots flétrissants : " Thou liest, Durham ! " . . . Qui était-ce Madeleine de Verchères ? . . . La main inconnue pouvait avoir raison après tout ! Parce qu'elle se cache la violette n'en est pas moins odorante. L'héroïsme ne pourrait-il exister chez ce peuple dans la constante et fière revendication de ses droits ? . . . Et le Frère Marie-Victorin cite ces incomparables vers de Thomas Gray, qu'il est impossible, croyons-nous, de rendre en français dans toutes leurs nuances :

" Full many a gem of purest ray serene
 " The dark unfathom'd caves of ocean bear
 " Full many a flower is born to blush unseen
 " And waste its sweetness on the desert air."

Aussi à la colère succède peu à peu chez Durham de l'admiration pour la fierté du geste, et nous voici à l'entrevue finale, au dialogue où le gouverneur après avoir dit qu'il a passé une mauvaise nuit demande à la petite Thérèse si elle ne connaît pas en ce pays quelque personne du nom de Madeleine de Verchères.—La jeune fille pâlit un peu.—La personne de ce nom, Excellence, est morte depuis un siècle ! . . . Vraiment ! Dites-moi son histoire, miss.

Et en des accents que lui inspire son sublime patriotisme, l'héroïque jeune Canadienne raconte la merveilleuse défense par Madeleine de Verchères de ce fort que Parkman appelait le "Château dangereux de la Nouvelle-France."

A mesure qu'elle parle, Thérèse s'anime, ses yeux brillent de fierté et il devient évident pour Durham qu'elle plaide une cause, celle des siens, celle de l'héroïsme français et de son droit à la survivance, à la liberté ! Et il ne doute nullement que la petite main qui joue fièvreusement avec les dentelles de son tablier est celle-là même qui a écrit : "Thou liest, Durham !" Mais elle se montre si crâne, la petite Canadienne, que dans son admiration émue, le gouverneur lui tend le papier qu'il tient en main, ajoutant avec un sourire : — Je vois, miss, que le fort français de Verchères est toujours bien défendu et que l'ombre de la petite Madeleine revient parfois, la nuit, dans le Château de Haldimand, monter la garde !

N'est-ce pas que le Frère Marie-Victorin a dramatisé d'une façon saisissante le titre même de sa "Nouvelle historique" ?

Et terminons ce travail en le résumant. Savoir trouver et développer un sujet c'est se demander le but qu'on se propose et les divers moyens de le réaliser, pour s'arrêter à celui qui répond le mieux à nos aptitudes. S'agit-il d'un sujet historique, compulsions les archives documentons-nous. A l'occasion d'un sujet quelconque à traiter, lisons, si possible, le développement de sujets analogues.

Puis, dans la recherche des idées, livrons-nous donc quelque peu à la rêverie, soyons dans une demi-attention, les saisissant, pour ainsi dire, au vol.

Viendra enfin le travail, définitif pour le fond, du choix des idées, de leur groupement et du développement à leur donner selon leur importance relative.

Pour ce qui est d'habiller ses idées, de les revêtir, de ciseler et d'arrondir ses phrases, il faut s'armer de patience et se rappeler que les meilleurs écrivains se sont astreints au pénible labeur de retoucher, de corriger et de refondre à maintes reprises leur travail littéraire, mettant ainsi en pratique le conseil de Boileau :

"Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage."

A ce prix, on arrive à n'employer que le terme propre ou le mieux approprié pour faire image, à obtenir des variétés de tournures qui surprennent, à donner du relief à son style et un certain cachet d'originalité qui agréé et vers lequel il faut tendre constamment.

Décembre 1918.

LUCIEN SERRE.

ANALYSE LITTÉRAIRE

LE MEUNIER SANS-SOUCI (Andrieux)

Voir Lagacé, *Cours de lecture*, 20e éd., p. 244.

1. *Pensée*, ou *idée générale*, qui résume le morceau et en est, par conséquent, la *synthèse*. — Frédéric II de Prusse, se voyant refuser, au nom de la justice, l'acquisition d'un moulin, par son propriétaire, qu'il voulait déposséder, approuve finalement le meunier ; d'où l'auteur, Andrieux, conclut que les rois, malgré leurs caprices, "ont du bon quelquefois."

2. *Idées générales secondaires*, ou *parties principales*, qui divisent le morceau. — a) L'auteur, à la mode du XVIIIe siècle, débute par une *réflexion philosophique*, savoir que l'homme est très variable, ce qui fait que même les rois peuvent avoir de bons moments (facétie voltairienne).

b) *Exemple* de Frédéric II, dont on trace d'abord le *portrait*.

c. *Le conte* commence : c'est l'*exposition* du récit. Frédéric, voulant se construire un nouveau palais, choisit justement, pour sa commodité et ses charmes, l'emplacement où se trouve englobé le moulin de Sans-Souci, qu'il décide de déposséder. — *Portrait* du meunier et *tableau* de la vie joyeuse que l'on mène au moulin.

d) *Dialogue* entre l'intendant du roi, et le meunier, qui refuse catégoriquement de vendre son moulin.

e) *Dialogue* entre le meunier et le roi. Même refus. Colère et menace du prince, riposte du meunier, qui est passée en proverbe, sur la justice à Berlin.—Ces deux dialogues forment le *nœud* du récit, et le drame.

f) *Coup de théâtre et dénouement* : Frédéric se montre enchanté, félicite le meunier et se désiste de sa prétention.

g) *Réflexions finales* de l'auteur.—C'est bien, cela, dit-il, mais il faut se méfier. Les princes ont parfois moins de scrupules pour engendrer toutes les calamités dans le monde, lorsque l'ambition les y pousse, que pour respecter le moulin d'un meunier.

Un mot de *critique*.—Ce conte, très alerte, très joli de forme, un des modèles du genre, ne pêche guère, mais assez grièvement alors, que par sa malice à l'égard des rois. L'auteur paye ce tribut à son époque. A prendre Frédéric pour exemplaire, il est sûr qu'on jugera mal les rois ; mais, Dieu merci, il y en a eu d'autres, et en assez grand nombre, pour ennoblir la couronne. Le Prussien est même une monstrueuse exception.—(Suiront, dans un autre article, l'analyse et la critique du détail.)

Abbé N. DEGAGNÉ.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

"LE PATER" OU "ORAISON DOMINICALE" (1)

SECONDE PARTIE

Les trois demandes qui regardent Dieu.

II.—Que votre règne arrive.

Il y a trois règnes de Dieu qui doivent faire l'objet continué de nos vœux les plus ardents ! son règne temporel sur la terre, par le triomphe de l'Évangile ; son règne spirituel dans les âmes, par sa grâce ; son règne éternel dans le ciel, par la gloire.

Par ces paroles : *Que votre règne arrive !* nous lui demandons l'avènement de ces trois règnes.

Cette demande est donc un vœu pour l'extension de l'Église catholique par toute la terre, car l'Église catholique n'est autre chose que le royaume dont il est dit : "Tout genou fléchira devant moi, et toute langue confessera le nom de Dieu." (Isaïe) L'Église triomphera complètement "lorsque la plénitude des nations sera entrée, et que tout Israël sera sauvé," selon l'expression de saint Paul. O Seigneur, que ce règne arrive !

Nous demandons encore au Seigneur que le règne de sa grâce s'établisse et s'affermisse en nous ; que le péché mortel ne souille jamais notre conscience ; que le péché véniel ne soit jamais commis par nous de propos délibéré ; que Jésus-Christ, roi de notre âme, y établisse fermement son empire, la gouverne et la régisse sans obstacle, et la trouve toujours parfaitement soumise à sa sainte domination... *Que ce règne arrive !*

Lorsque Dieu est maître en nous par sa grâce et par son amour, nous désirons le Paradis, qui est le *royaume de sa gloire*. Un secret dégoût de la vie s'empare de notre âme : elle languit, elle tombe en défaillance en soupirant après les tabernacles éternels. Elle s'écrie comme saint Paul : "Je désire d'être séparé de mon corps pour être avec Jésus-Christ. Je ne désire pas d'être dépouillé, mais d'être revêtu par-dessus ; afin que ce qu'il y a de mortel en moi soit englouti par la vie." Tout passe, tout s'en va : quand verrai-je Celui qui ne passe point ? Quand le posséderai-je ? O Dieu, que ce règne arrive !

Alors le règne de Dieu sera parfait ; non seulement le péché ne dominera plus, mais il ne sera plus.

Commençons à le détruire : "qu'il ne règne plus dans nos corps mortels", comme dit saint Paul ; car "on ne peut servir deux maîtres", ni avoir deux rois, deux objets dominants dans son cœur. Les servir, c'est les aimer ; aimer l'un, c'est haïr l'autre : il n'y a point de milieu.

En attendant votre gloire, le véritable héritage éternel, que vous me donnerez quand vous viendrez juger les vivants et les morts, régné en moi, Seigneur, régné sur tous mes désirs, régné-y seul... *Que votre règne arrive !*

Chanoine J.-M.-A.

(1) Voir l'Enseignement Primaire de décembre 1918.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

Bonne fille

Quoique petite, j'aide ma mère à faire le ménage, je lave les assiettes, je rince les verres, je porte les couteaux dans la cuisine, je frotte les vitres. D'autres fois, j'épluche les légumes, j'époussette les meubles, je mets la table, et je m'empresse de me rendre utile autant que je le peux.

EXERCICES.—Ecrire une seconde fois la dictée en remplaçant le pronom *je* par *nous*, c'est-à-dire en mettant le tout au pluriel. Quoique petites, nous aidons notre mère à faire le ménage, nous lavons les assiettes, etc.

Faire une liste des verbes qui sont précédés du pronom *je*, ainsi : *j'aide, je lave, je rince, etc.* Ecrire en regard les mêmes verbes précédés du pronom *nous*.

Analyser : *J'aide à faire le ménage.*

II

Les fauvettes

Les fauvettes sont des oiseaux de petite taille, aux couleurs ternes. Elles sont remarquables par leurs mouvements vifs et légers et par leur gaieté. Les fauvettes arrivent au printemps et partent à la fin de l'été. Elles habitent les bois, les jardins, le bord des ruisseaux. Toutes les fauvettes font une guerre acharnée aux insectes : ce sont des oiseaux utiles.

EXERCICES :—Ecrire : 1° au singulier : *fauvettes, oiseaux, bois, jardins, ruisseaux* ; 2° au féminin singulier : *ternes, vifs, légers, utiles*.

Faire la description des fauvettes.—Expliquer le mot *terne*.—Elles arrivent... et partent... : ce sont des oiseaux migrateurs.—Pourquoi les fauvettes sont-elles utiles ?

Reproduire la dictée au singulier.

III

Le verbe aimer

Il faut aimer pour qu'on nous aime. Tu aimeras ton frère comme un autre toi-même. Si tout le monde aimait son prochain, com-

bien de querelles seraient évitées ! Aimez-vous les uns les autres. Beaucoup d'enfants aiment mieux s'amuser que s'instruire. Qui aime bien châtie bien. Si tu m'aimes, tu aimeras ceux que j'aime. Il faut que nous aimions notre patrie comme nous aimons notre mère. Qui donc m'aimera, disait un malheureux, si je n'ai plus mon chien ?

EXERCICES.—Indiquer la personne, le nombre et le temps du verbe dans chaque phrase.

Le petit agneau

Blanc, jeune et beau,	Rentre et se serre
Bébé l'agneau,	Contre sa mère.
Tête légère,	Berger entend
Malgré sa mère	Un cri perçant ;
Voulut quitter	En diligence,
La bergerie,	Avec son chien,
Courir, sauter	Berger s'élance
Dans la prairie,	Sur le vilain.
Quand tout à coup	Bébé respire,
Arrive un loup,	Bébé de dire :
Et vite, vite,	Sage serai,
Voilà bébé	Et plus, j'espère.
Qui prend la fuite,	Ne quitterai
Et, tout troublé,	Ma bonne mère.

FR. CHABAU.

QUESTIONS.—Où alla un jour un jeune agneau ? —Pourquoi quitta-t-il ainsi la bergerie ? Quel danger courut-il ?—Comment y échappa-t-il ?—Quelle promesse fit ce jeune mouton ?—Quelle conclusion tirez-vous de cette fable ?

RÉDACTION

La pomme de terre

CAUSERIE PRÉPARATOIRE.—La pomme de terre est... (*quoi ?*).—Elle vient... (*où ?*) (*sous quelle forme ?*).—Elle est de couleur... (*trois couleurs*).—On la plante... (*quand ?*) (*comment ?*) et on la récolte... (*à quelle époque ?*)—Elle sert... (*à quoi ?*) On la mange en... en... On en fait aussi... (*quoi ?*) — La pomme de terre se conserve... (*où ?*).—C'est Parmentier qui... (*qu'a-t-il fait ?*).

Devoir écrit

La pomme de terre, ou patate, est un légume bien connu.

Elle vient dans la terre, sous forme de tubercules attachés aux racines de la plante.

Elle est de couleur grise ou jaune ou violette.

On la plante au printemps en mettant des tubercules dans la terre. On la récolte en octobre.

Elle sert à la nourriture des hommes et des animaux.

On la mange en robe de chambre, en purée, en salade.

On en fait aussi des pommes de terre frites.

La pomme de terre se conserve à la cave.

C'est Parmentier, un Français, qui a le plus contribué à vulgariser la culture de la pomme de terre en Europe, d'où elle passa dans le monde entier.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

Le règne animal

Le règne animal rend à l'homme des services très (1) variés: il l'habille, le nourrit, fait la portion la plus pénible de ses (2) travaux, en un mot semble (3) n'exister que pour lui. Parmi les animaux, les uns sont nos serviteurs, nos domestiques; les autres nous fuient, vivent en (4) sauvages. Mais l'homme trouve dans son intelligence des moyens de les (5) faire servir à son bien-être: il les chasse, les réduit en captivité ou les apprivoise. Cette puissance sur les animaux, il la tient (6) de Dieu, et il doit lui en rendre grâces.

La loi, comme l'humanité, nous défend (7) d'user de (8) mauvais traitements à l'égard des animaux domestiques. La cruauté, même (9) envers un insecte, annonce un mauvais cœur. Selon le nombre et la conformation de leurs membres, nous appelons *bipèdes*, les animaux à deux pieds; *quadrupèdes*, ceux à quatre pieds; *reptiles*, ceux qui rampent; *quadrumanes*, les animaux à quatre mains.

Les herbivores vivent de végétaux; les carnivores, de chair; les granivores, de graines; les omnivores, de matières végétales et animales (10).

EXERCICES.—1. *Animal*: énoncer la règle de la formation du pluriel des noms en *al*. Exceptions.—2. *Ses travaux*: pourquoi ne pas écrire *ces*?—3. *Semble*: que remarquez-vous sur le sujet de ce verbe? (Il y a *ellipse*). Le même sujet peut-il servir à plusieurs verbes?—4. *En*: a le sens de *comme*, à la façon des.—5. *Les*: sa fonction?—6. *Tient*: irrégularités de ce verbe? Le conjuguer.—7. *Défend*: le sujet? (*la loi*). Fonction de

humanité? (sujet de *défend* sous-entendu). Comment s'accorde le verbe qui a deux sujets unis par *comme*, ainsi que, avec?—8. *De*: pourquoi la préposition au lieu de l'article *des*? (*Le nom quoique pris dans un sens partitif est précédé d'un adjectif*).—9. *Même*: analyser (*adverbe*, modifie *envers*).—10. Analyser logiquement cette dernière phrase.

II

L'hygiène

La santé est un bien si précieux qu'on ne saurait prendre trop de soins pour la conserver. On doit donc s'efforcer de réaliser toutes les conditions nécessaires pour cela: une habitation salubre, un régime réparateur et fortifiant, un exercice modéré, des habitudes régulières aideront à atteindre le but.

Il faut se rappeler aussi que le moral influe beaucoup sur le physique. Qui ne sait combien des occupations attrayantes, des relations bien choisies, une vie paisible, un caractère gai et par-dessus tout la satisfaction du devoir accompli contribuent au bien-être de l'esprit et du corps?

Malheureusement notre pauvre et infirme nature ne perd jamais ses droits: malgré tous les moyens d'hygiène morale et matérielle que nous pouvons employer, nous ne sommes que trop sujets à des malaises, à des accidents auxquels nous devons savoir parer. Des soins simples et faciles, donnés à propos, peuvent empêcher une légère indisposition de dégénérer en grave maladie.

RÉCITATION

Sous un buisson fleuri

Ils étaient là tous cinq, la sœur, les quatre frères
Assis sous un buisson fleuri.
Ils avaient bien couru, bien ri,

Et causaient un moment, perdus dans les fougères, Quelque peu fatigués, mais charmants, mais joyeux.

Chacun cherchait ce qu'il aimait le mieux :

—Moi, ce sont les pantins, fit l'aîné d'un air grave.

—Moi, les fusils : je suis très brave.

—Moi, les livres, dit le petit,

Savant qui depuis hier épelle.

—Moi, les fraises, sans contredit.

A toi de parler, Gabrielle ?

—Moi, fit-elle, c'est étonnant.

Attends un peu... Je ne sais guère...

Oh si ! Je sais bien maintenant :

C'est un baiser de notre mère.

Mme Sophie HUE.

QUESTIONS.—Où se trouvaient réunis les quatre frères ?—Que faisaient-ils ?—Qui a donné la meilleure réponse ?—Pourquoi ?—Quel est le premier mot que balbutient les enfants ? (*maman*). Qui vous sourit, vous caresse, vous soigne, accourt quand vous l'appellez ?—Qui travaille pour vous habiller ?—Que devez-vous faire quand votre maman sera trop vieille pour travailler ?—Que devez-vous à votre maman ? (affection, reconnaissance, aide, obéissance toujours, même quand vous serez grands).

RÉDACTION

L'air

Sa composition.—Montrez que l'air est indispensable à l'homme, aux animaux et aux plantes. Précautions à prendre pour que l'air des appartements soit toujours propre à la respiration.—Ce qu'on appelle asphyxie ; soins à donner aux asphyxiés pour essayer de les ramener à la vie.

Développement

L'air est le fluide qui nous environne et que nous respirons. Il se compose d'oxygène, d'azote, d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

L'air est indispensable à l'homme, aux animaux et aux plantes.

Il revivifie le sang de l'homme et des animaux ; nous ne respirons pas seulement par

les poumons, nous respirons aussi par la peau ; c'est la respiration cutanée.

L'air est aussi indispensable aux plantes ; les plantes respirent par les feuilles et par l'écorce, comme les animaux par leurs poumons ; en outre, elles absorbent l'acide carbonique de l'air.

En respirant, nous absorbons l'oxygène et nous rejetons de l'acide carbonique. Si nous restons dans une chambre fermée, nous absorbons une partie de l'oxygène, et il arrive un moment où il y a une trop forte proportion d'acide carbonique ; il faut alors ouvrir les portes et les fenêtres pour renouveler l'air.

L'asphyxie est la suspension subite de la respiration.

Elle peut avoir lieu par submersion, par strangulation, par absorption de gaz délétères, comme dans les fosses d'aisances, ou par privation d'oxygène.

Il y a divers soins à donner aux asphyxiés : il faut étendre le corps sur un lit ; mettre la tête légèrement plus haute que les pieds ; débarrasser le nez et la bouche des matières qui s'y trouvent ; frictionner le corps avec de la flanelle ; élever les bras de manière à écarter la poitrine pour forcer l'air à pénétrer dans les poumons, puis les abaisser pour l'obliger à ressortir et ainsi de suite ; exercer des tractions sur la langue ; souffler dans la bouche ; chatouiller les narines ; exciter, en somme, la vie à reparaitre chez l'individu que l'on croit mort et qui, souvent, n'est qu'en léthargie plus ou moins prolongée.

Souvent cette vie est revenue après plus d'une heure d'efforts. Ne nous fatiguons pas, ne nous rebutions pas, de prime abord, quand nous sommes appelés à donner des soins à un asphyxié.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

L'assistance qui honore

L'assistance honore quand elle prend l'homme par en haut, quand elle s'occupe premièrement de son âme, de son éducation religieuse, morale, politique, de tout ce qui

l'affranchit de ses passions et d'une partie de ses besoins, de tout ce qui le rend libre et de tout ce qui peut le rendre grand. L'assistance honore quand elle joint au pain qui nourrit la visite qui console, le conseil qui éclaire, le serrement de main qui relève le courage abattu ; quand elle traite le pauvre avec respect, non seulement comme un égal mais un supérieur, puisqu'il souffre ce que peut-être nous ne souffririons pas, puisqu'il

est parmi nous comme un envoyé de Dieu pour éprouver notre justice et notre charité, et nous sauver par nos œuvres. Alors, l'assistance devient honorable parce qu'elle peut devenir mutuelle, parce que tout homme qui donne une parole, un avis, une consolation aujourd'hui, peut avoir besoin d'une parole, d'un avis, d'une consolation demain, parce que la main que vous serrerez serrera la vôtre à son tour, parce que cette famille indigente que vous aurez aimée vous aimera, et qu'elle sera plus qu'acquittée quand ce vieillard, cette pieuse mère de famille, ces petits enfants auront prié pour vous.

F. OZANAM.

QUESTIONS.—1. Donnez l'étymologie et le sens du mot *affranchit*.

2. Comment le pauvre est-il l'égal et même le supérieur du riche ?

3. Nature et fonction des mots dans : *tout ce qui le rend libre*.

4. Que savez-vous sur Ozanam ?

RÉPONSES.—1. *Affranchir* vient de *franc*, primitivement *homme libre*, par opp. à *esclave* ou *serf*. *Sens propre* : donner la liberté à un esclave. L'auteur veut rappeler ici l'esclavage moral de celui qui se livre à ses passions ou subit des besoins factices.

2. Le pauvre est, devant Dieu, l'égal du riche, puisque tous les hommes sont frères. Il est, en quelque sorte, son supérieur, puisque, par la pratique du devoir de charité, le riche est le *serviteur* du pauvre et que Jésus-Christ, par l'exemple de sa vie et ses enseignements, nous a appris "l'éminente dignité du pauvre" et la préférence marquée qu'Il a pour lui.

3. *Tout*, adj. ind., genre neutre, se rapp., à ce ; — *ce*, pron. dém. genre neutre, compl. ind. d'objet d'*affranchit* ; — *qui*, pr. rel. (antéc. *ce*) genre neutre, suj. de *rend* ; — *le*, pr. pers., 3e pers. m.s., compl. dir. d'objet de *rend* ; — *libre*, adj., qual., m.s., attr. de *le*.

4. Ozanam, né à Milan (1813-1853), professeur à la Sorbonne, écrivain, polémiste, fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

II

La loyauté

Quand un homme s'est engagé sur son honneur et qu'il a manqué à son engagement, à sa parole, nous jugeons qu'il a volontairement renoncé à cet honneur, c'est-à-dire à sa dignité d'homme. La loyauté imprime la parfaite droiture des intentions comme des actes, de la bonne foi scrupuleuse qui ne tend jamais aucun piège, qui

ne cache ni ne dissimule rien et montre en toute circonstance les choses telles qu'elles sont. La loyauté était la vertu essentielle des anciens chevaliers ; elle a toujours été et il faut qu'elle reste la qualité caractéristique de notre race française. Si vous voulez comprendre combien la loyauté est noble, voyez combien le mensonge, la fourberie, la déloyauté est chose méprisable. L'homme déloyal est un homme sans honneur ; on ne peut avoir confiance en lui, on s'en éloigne, on le fuit ; s'il parvient à abuser quelque dupe, ce n'est que pour être, quand sa fourberie est démasquée, accablé sous un mépris plus général et plus mérité.

QUESTIONS.—1. A expliquer : *essentiel*, *chevalier*, *qualité caractéristique*, *dupe*, *fourberie démasquée*.

—2. Justifier l'accord du verbe dans : *le mensonge, la fourberie, la déloyauté est chose méprisable*.

3. Justifier l'orthographe des participes de la dictée.—4. Que dit-on de la loyauté ?—De l'homme déloyal ?—Pourquoi faut-il éviter le mensonge ? Est-il permis quelquefois de mentir ?

RÉCITATION

Enfants, faites l'aumône

Les pauvres sont de Dieu la plus chère famille,
Disait un vieux grand-père à sa petite-fille.
Il faut faire l'aumône, enfant, pour être admis
Au banquet des élus, dans le beau paradis.
La charité, vois-tu, mon innocente Claire,
Des cœurs simples et bons est l'ange tutélaire.
Tant que cet ange ami dirigera tes jours,
Dans les sentiers du bien tu marcheras toujours.
Oh ! si tu comprenais quelle joie ineffable
Réside constamment dans l'âme charitable !
Si tu savais combien le Christ est indulgent
Pour celui dont la main protège l'indigent,
Tu ne t'enfuirais plus, impolie et bouseuse,
Lorsque d'un ton plaintif Perrine la boîteuse,
Traînant le poids si lourd de ses quatre-vingts ans,
Implore la pitié des êtres bienfaisants.
Chère fille, sois bonne et douce à l'infortuné ;
Que sa plainte jamais ne te semble importune ;
L'Evangile promet que Dieu n'oubliera pas
Le verre d'eau qu'on donne en son nom ici-bas.
Souviens-toi constamment que, du haut de son
Dieu voit celui qui fait ou refuse l'aumône, [trône,
Et que c'est amasser des trésors pour les cieux
De venir ici-bas en aide aux malheureux.

Elise MOREAU.

EXPLICATIONS.—*De Dieu la plus chère famille*: inversion, pour la "plus chère famille de Dieu, la partie de l'humanité qu'il échet le plus."—*Banquet*: festin, repas joyeux.—*Etus* : choisis de Dieu pour la gloire éternelle, le ciel.—*Tutélaire*: protecteur, qui veille sur eux.—*Constamment*: toujours

sans interruption.—*L'indigent*: celui qui manque du nécessaire, le pauvre.—*Sentier*: route, chemin.—*Ineffable*: qu'on ne peut exprimer en paroles, dont on ne peut donner l'idée, tant cette joie est grande.—*Réside*: demeure, se trouve.—*L'Evangile*: la loi de Jésus-Christ, la doctrine qu'il a enseignée et qui est écrite dans le Nouveau-Testament.—*Ici-bas*: sur cette terre, en cette vie.

QUESTIONS.—Quels conseils donnait le grand-père à sa petite-fille? Qu'entend-on par aumônes? Par élus? Qu'est-ce qu'un ange? Que prouve la charité d'ici-bas? Et dans l'autre vie? Qu'est-ce que l'Evangile? Qui l'a prêché aux hommes? Qui était Jésus-Christ? Qui étaient les apôtres? De quoi faut-il se souvenir?

COMPOSITION

L'ordre

On a dit que l'ordre a trois avantages: il soulage la mémoire, ménage le temps, conserve les choses. Expliquez cette pensée par des exemples empruntés à votre expérience quotidienne.

PLAN.—I. Beauté de l'ordre ressortant du contraste de deux tableaux.

II. Comment il soulage la mémoire; sa nécessité pour l'homme d'affaires, l'industriel, etc.

III. Montrer comment il ménage le temps, toujours trop court, dans notre siècle si affairé.

IV.—La place assignée à chaque objet n'étant pas arbitraire, mais déterminée par la convenance, le tact et le goût, est la plus propre à assurer la conservation des choses.

V. Conclusion.

Développement.

I. Qui n'a été saisi, en entrant dans un de ces labyrinthes parisiens qu'on appelle "le Louvre", "le Printemps", "la Samaritaine", de l'ordre et de la parfaite harmonie de toutes choses.

Chaque employé circule dans son rayon répendant sans retard et sans confusion à toutes les demandes qui lui sont faites; ayant tout de suite sous la main l'objet que l'acheteur désire; dépliant, étalant étoffes, rubans, dentelles, ouvrant boîtes et coffrets, montrant le jeu d'un instrument, puis, d'un tour de main, lesté et délicat, remettant tout en place avec la grâce et la fraîcheur du "non-touché".

On se retire de ces immenses salles, l'œil moins ébloui par la richesse des étalages que l'esprit charmé de l'ordre et de l'activité silencieuse qui y règnent sur tous les points. On emporte d'une visite au Louvre ou au Prin-

temps une sensation de vie réglée, laborieuse, toujours aimable et accueillante.

En quittant les grands magasins de notre capitale, arrêtons-nous un instant dans ce château qu'un célèbre romancier contemporain nous peint, sur le vif, à l'heure qui précède sa vente aux enchères.

"Tout y est désordonné, terni, couvert de poussière et de rouille. Dans la salle à manger et dans les deux salons qui se font suite, on a entassé presque tous les meubles des chambres, les ustensiles de cuisine, la vaisselle; les tableaux retournés font lambris le long des canapés et des fauteuils; il y a quatre pendules sur les cheminées, des candélabres dans les foyers, des chenêts sur un guéridon, des rayons de bibliothèque sur le drap du billard, des paniers de vins fins dans le boudoir de l'ancienne marquise douairière, des panoplies sur une table de cuisine. Du haut des murs, pendent des lambeaux de papier déchiré, des cordons coupés. Partout un désordre pareil à celui des éléments d'un corps dissociés par la mort.

II. Quel contrat entre ces deux tableaux et comme il met en lumière les avantages de l'ordre que nous allons expliquer.

1. L'ordre soulage la mémoire.

Qu'il s'agisse de papiers d'affaires, d'instruments de travail, d'objets de toilette, on doit pouvoir, sans effort, les trouver sous sa main lorsqu'on en a besoin. L'avocat, le notaire, l'huissier, le président d'un tribunal réunissent les pièces d'un procès, d'une vente, d'un partage, en autant de dossiers spéciaux catalogués et portant extérieurement une indication qui les fait aussitôt reconnaître.

Quelle confusion si tous ces papiers étaient entassés pêle-mêle! La mémoire la plus fidèle aurait de la peine à débrouiller ce chaos.

III—Que serait-ce encore si, dans les travaux industriels qui mettent en œuvre des outillages compliqués, chaque petite roue, chaque vis, chaque poulie n'était à sa place; si les cylindres où doit être enroulée la soie se trouvaient chargés de fil, si les navettes étaient à la place des fuseaux et ceux-ci dans le tiroir des aiguilles? Il faudrait perdre un temps précieux et considérable à tout remettre en place, à tout retrouver.

IV. L'ordre, si bien défini par ces simples mots : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, suppose qu'on a eu soin d'assigner à chaque objet la place la plus propre à assurer sa conservation. Ainsi, on ne met point un piano à la cuisine, et un garde-manger au salon ; du vin au grenier et du blé dans les caves ; des vases de fleurs dans une chambre à coucher et un canapé au jardin ; une boîte d'allumettes sur le poêle, etc.

Pour déterminer la convenance du lieu et de l'objet, il faut tenir compte de bien des choses. Le tact et le goût s'ajoutent au sen-

timent de l'ordre pour fixer ce choix. Il est donc très important de n'y point contrevenir. Tout s'en trouvera mieux ; les choses se conservent plus longtemps en parfait état ; et si l'économie y gagne, l'agrément de nos demeures n'y est pas moins intéressé.

V. Qui de nous n'appréciera ce triple avantage de l'ordre et ne voudra en faire bénéficier sa mémoire, son temps et son mobilier ?

Disons, en terminant, que l'ordre matériel n'est souvent que le reflet extérieur de l'ordre moral, la plus belle qualité peut-être d'un caractère sérieux.

(L'Ecole et la Famille)

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Deux ouvriers travaillent ensemble. Le premier, qui gagne \$1.27 par jour de plus que le second, travaille pendant 48 jours et touche \$40.44 de plus que le second, qui a travaillé 57 jours. Quels sont les salaires journaliers ?

Solution : $\$1.27 \times 48 = \60.96 , ce que le 1er aurait touché de plus que les second s'ils n'avaient travaillé chacun que 48 jours.

$\$60.96 - \$40.44 = \$20.52$, ce que le second a reçu pour les $(57 - 48 =)$ 9 jours qu'il à travaillé de plus que le premier.

$\$20.52 \div 9 = \2.28 , le salaire journalier du second. *Rép.*

$\$2.28 + \$1.27 = \$3.55$, le salaire journalier du 1er. *Rép.*

Autrement : Si le second n'avait travaillé, comme le premier, que 48 jours, il aurait reçu $\$1.27 \times 48 = \60.96 de moins que le premier. Mais il a travaillé 9 jours de plus que le premier ; dans ces 9 jours, il a donc gagné $\$60.96 - \$40.44 = \$20.52$; par conséquent son salaire journalier est de $\$20.52 \div 9 = \2.28 . Etc.

2. Trouver la valeur d'une récolte en blé, sachant que les champs qui l'ont produite ont une étendue de 124 acres, que chaque acre produit 23 minots et que le prix moyen est \$1.35 par minot.

Solution : $\$1.35 \times 23 \times 124 = \3850.20 . *Rép.*

3. Un tailleur achète dans une fabrique, au prix de \$3.84 la verge, 36 pièces de drap dont 9 ont 45 verges, 12, 34 verges et les autres 28 verges chacune. Il donne un acompte de \$2958. Combien redoit-il ?

Solution : $\$3.84 \times 45 \times 9 = \1555.20 ,

$3.84 \times 34 \times 12 = 1566.72$,

$3.84 \times 28 \times 15 = \1612.80 .

$\$1555.20 + \$1566.72 + \$1612.80 = \4734.72 , le coût du drap.

$\$4734.72 - \$2958 = \$1776.72$. *Rép.*

Autrement : $45 \times 9 = 405$ verges, dans les 9 pièces.

$34 \times 12 = 408$ verges, dans les 12 pièces ;

$28 \times 15 = 420$ verges, dans les 15 pièces.

$405 + 408 + 420 = 1233$ verges, dans les 36 pièces.

$\$3.84 \times 1233 = \4734.72 , le coût total.

4. Pour confectionner une robe, une personne achète 15 verges d'étoffe à \$1.75 la verge, 7 verges de doublure à \$0.38 la verge. Elle paye \$5.80 de façon et \$4.42 de fournitures. Dire à combien revient cette robe.

Solution : $\$1.75 \times 15 = \26.25 , le coût de l'étoffe.

$\$0.38 \times 7 = \2.66 , le coût de la doublure.

$\$26.25 + \$2.66 + \$5.80 + \$4.42 = \$39.13$, le coût de la robe.—*Rép.*

5. Un père de famille gagne \$3.65 par jour et chacun de ses deux fils gagne \$2.54. La dépense de la famille est en moyenne de \$126 par mois. Quelle est l'économie annuelle pour 300 jours de travail par an ?

Solution : $\$3.65 + \$2.54 + \$2.54 = \8.73 , le gain journalier.

$\$8.73 \times 300 = \2619.00 , le gain annuel.

$\$126 \times 12 = \1512 , la dépense annuelle.

$\$2619 - \$1512 = \$1107$, l'économie annuelle. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Une voiture qui fait 9 milles à l'heure, part de la ville A pour la ville B. Un piéton, qui fait 3 milles à l'heure, part, à la même heure que la voiture, de la ville B, pour faire une promenade dans la direction de la ville A. Lorsque le piéton rencontre la voiture, il y monte pour rentrer chez lui, et il met $2\frac{2}{3}$ heures de moins pour s'en retourner, qu'il n'avait mis à aller à pied jusqu'à la rencontre de la voiture. On demande la distance qui sépare A et B.

Solution : Pour faire 9 milles la voiture met 1 heure et le piéton 3 heures. Donc, en prenant la voiture, le piéton gagne 2 heures sur 3, ou, en général, les $\frac{2}{3}$ du temps qu'il emploierait à pied. Donc les $2\frac{2}{3}$ heures qu'il a gagnées sont les $\frac{2}{3}$ du temps pendant lequel il a marché.

$\frac{2}{3}$ du temps qu'il a marché = $2\frac{2}{3}$ heures = $\frac{8}{3}$ d'heure.

$\frac{3}{3}$ du temps qu'il a marché = $\frac{8}{3} \times \frac{3}{2} = 4$ heures.

La voiture a marché aussi pendant 4 heures.

$3 \times 4 = 12$ milles, le chemin parcouru par le piéton.

$9 \times 4 = 36$ milles, le chemin parcouru par la voiture.

$12 + 36 = 48$ milles, la distance entre A et B. *Rép.*

Autre solution : Supposons que le piéton ait fait 1 mille ; il aura mis $\frac{1}{3}$ d'heure, et pour revenir en voiture $\frac{1}{9}$ d'heure. La différence de ces deux temps est $\frac{1}{3} - \frac{1}{9} = \frac{2}{9}$ d'heure.

Or la différence réelle des temps employés à ces deux parcours est de $2\frac{2}{3}$ heures.

$\frac{2}{9}$ d'heure représente un trajet de 1 mille.

$2\frac{2}{3}$ heures représentent un trajet de $2\frac{2}{3} \div \frac{2}{9} = 8\frac{1}{3} \times \frac{9}{2} = 12$ milles.

$12 \div 3 = 4$ heures, le piéton a marché pendant 4 heures.

$9 \times 4 = 36$ milles, la distance parcourue par la voiture. $12 + 36 = 48$ milles, la distance entre A et B. *Rép.*

2. A et B travaillant ensemble peuvent faire un ouvrage dans les $\frac{3}{5}$ du temps que A mettrait à faire l'ouvrage tout seul. Pour faire les $\frac{3}{4}$ de l'ouvrage B mettrait 5 jours de plus que ne mettrait A à faire tout l'ouvrage. Combien chacun, travaillant seul, mettrait-il de jours à faire l'ouvrage ?

Solution : Supposons 5 jours le temps d'A, alors 3 jours le temps des deux ensemble.

D'après la supposition, dans 1 jour les 2 travaillant ensemble font $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage ; or A fait dans 1 jour $\frac{1}{5}$ de l'ouvrage et B fait dans le même temps $\frac{1}{3} - \frac{1}{5} = \frac{2}{15} - \frac{1}{15} = \frac{1}{15}$.

Ainsi dans le temps qu'A mettrait à faire les $\frac{3}{5}$ B ne ferait que les $\frac{2}{15}$. L'ouvrage d'A est à celui de B comme 3 à 2 et le temps d'A est à celui de B comme 2 à 3.

L'ouvrage d'A étant à celui de B comme 3 à 2, il s'ensuit que pendant qu'A ferait 3 fois l'ouvrage B ne le ferait que 2 fois, pendant qu'A ferait 1 fois l'ouvrage B ne ferait que les $\frac{2}{3}$ de l'ouvrage. Mais B met 5 jours de plus à faire les $\frac{3}{4}$ de l'ouvrage qu'A ne met à faire tout l'ouvrage.

$$\frac{3}{4} - \frac{2}{3} = 5 \text{ jours,}$$

$$\frac{9}{12} - \frac{8}{12} = \frac{1}{12} = 5 \text{ jours.}$$

$$\frac{12}{12} = 5 \text{ jours} \times 12 = 60 \text{ jours le temps de B. } \textit{Rép.}$$

$$60 \times \frac{2}{3} = 40 \text{ jours le temps d'A. } \textit{Rép.}$$

3. Un batelier qui rame à raison de 4 milles à l'heure arrive à destination 5 minutes en retard ; s'il rame à raison de 5 milles à l'heure il arrive 10 minutes avant l'heure ; pour arriver à l'heure juste, quelle devrait être sa vitesse et quelle est la distance à parcourir ?

Solution : Dans le 1er cas 4 milles = 1 heure = 60 minutes,

“ “ 1 mille = $60 \div 4 = 15$ minutes.

Dans le 2e cas 5 milles = 1 heure = 60 minutes,

“ “ 1 mille = $60 \div 5 = 12$ minutes.

$15 - 12 = 3$ minutes, différence pour 1 mille.

$5 + 10 = 15$ minutes, différence entre les temps.

$15 \div 3 = 5$ milles. *Rép.*

4 milles = 60

5 milles = $60 \times \frac{5}{4} = 75$ minutes.

$75 - 5 = 70$ minutes, le temps fixé. 5 milles; dans 70 minutes. *Rép.*

4. A et B partent ensemble d'un même point et voyagent dans la même direction. A voyage à raison de 9 milles à l'heure et au bout de chaque heure il se trouve en avant de B du $\frac{1}{4}$ de la distance parcourue par B. Trouvez la vitesse de B.

Solution : $\frac{1}{4}$ de la vitesse de B = la vitesse de B.

$\frac{5}{4}$ de la vitesse de B = la vitesse d'A = 9 milles.

$\frac{1}{4}$ de la vitesse de B = $9 \times \frac{4}{5} = \frac{36}{5} = 7\frac{1}{5}$ milles. *Rép.*

5. Deux hommes travaillant ensemble peuvent faire un ouvrage en 28 jours. Si le coût de l'ouvrage est de \$140 et qu'un des hommes a travaillé 7 jours de plus que l'autre, combien chacun doit-il recevoir ?

Solution : 28 jours de 2 hommes = $28 \times 2 = 56$ jours d'un homme.

$\$140 \div 56 = \2.50 , le salaire journalier d'un homme.

$(56 + 7) \div 2 = 63 \div 2 = 31\frac{1}{2}$ jours, le nombre de jours de celui qui a le plus travaillé.

$(56 - 7) \div 2 = 49 \div 2 = 24\frac{1}{2}$ jours, le nombre de celui qui a travaillé le moins.

$\$2.50 \times 31\frac{1}{2} = \$2.50 \times \frac{63}{2} = \$1.25 \times 63 = \$78.75$, la part de celui qui a le plus travaillé. *Rép.*

$\$2.50 \times 24\frac{1}{2} = \$2.50 \times \frac{49}{2} = \$1.25 \times 49 = \$61.25$, la part du second. *Rép.*

Autrement : $\$2.50 \times 7 = \17.50 .

$(\$140 + \$17.50) \div 2 = \$157.50 \div 2 = \78.75 , la part du 1er. *Rép.*

$(\$140 - \$17.50) \div 2 = \$122.50 \div 2 = \61.25 , la part

du 2nd. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, Etc.

1. Un adulte consomme environ 1.65 livres de pain par jour; en admettant 60 livres pour le poids du minot de blé et un rendement de 72% en farine, et enfin un rendement de 133% en couvrissant la farine en pain, on demande d'après ces données: 1. Le nombre de minots de blé nécessaires à un adulte pour sa consommation annuelle

en pain; 2. Quelle somme représenterait cette nourriture à raison de \$0.06 la livre de pain.

Solution : $1.65 \times 365 = 602.25$ livres de pain.

$\$0.06 \times 602.25 = \36.135 . Le coût du pain. *Rép.*

$60 \times .72 = 43.2$ livres de farine, quantité de farine produite par 1 minot de blé.

$43.2 \times 1.33 = 57.456$ livres de pain, quantité de pain produite par 1 minot de blé.

$602.25 \div 57.456 = 10.482$ minots de blé; nombre de minots de blé nécessaires à un adulte pour sa consommation annuelle de pain. *Rép.*

2. La toile écrue perd au blanchissage 11% de sa longueur. Un marchand achète de la toile écrue, la fait blanchir et la revend à raison de \$0.35 la verge. Il réalise ainsi un bénéfice de 25% sur le prix d'achat; quel était le prix d'achat de la verge de toile écrue ?

Solution : Soit 100 verges la quantité de toile écrue achetée.

100 verges - 0.11 de 100 verges = $100 - 11 = 89$ verges de toile blanchie.

$\$0.35 \times 89 = \31.15 , ce que rapporte la vente des 89 verges de toile blanchie.

$\$31.15 \div 1.25 = \24.92 le coût des 89 verges de toile blanchie et aussi des 100 verges de toile écrue.

$\$24.92 \div 100 = \0.2492 , prix d'une verge de toile écrue. *Rép.*

3. Partagez \$8240 entre A, B et C, de manière que la part d'A soit à celle de B comme 4 est à 5, et la part de B à celle de C comme 7 est à 8.

Solution : Soit \$4 la part d'A, alors \$5 celle de B et $(5 \div 7) \times 8 = \frac{40}{7}$ celle de C.

Chassant le dénominateur 7 en multipliant les trois parts par 7 on a \$28 la part d'A, \$35, celle de B et \$40 celle de C.

$\$28 + \$35 + \$40 = \103 , la somme des parts des trois.

$\frac{28}{103}$ de \$8240 = $28 \times 80 = \$2240$, la part d'A. *Rép.*

$\frac{35}{103}$ de \$8240 = $35 \times 80 = \$2800$, la part de B. *Rép.*

$\frac{40}{103}$ de \$8240 = $40 \times 80 = \$3200$, la part de C. *Rép.*

4. Un marchand achète une pièce de drap à \$3.70 la verge. Il revend les $\frac{2}{5}$ à \$3.90 la verge, puis le $\frac{1}{4}$ du reste à \$4.10 la verge, et les $\frac{2}{3}$ du nouveau reste à \$4.38 la verge. Après ces trois ventes, il ne lui reste plus que 3.6 verges de drap qu'il revend \$4.35 la verge. Trouvez combien la pièce contenait de verges, et combien ce marchand a gagné pour cent sur le prix d'achat.

Solution : $\frac{2}{5}$, la 1^{ère} vente.

$\frac{5}{5} - \frac{2}{5} = \frac{3}{5}$, le 1^{er} reste,

$\frac{1}{4}$ des $\frac{3}{5} = \frac{3}{20}$, la 2^e vente,

$\frac{3}{5} - \frac{3}{20} = \frac{12}{20} - \frac{3}{20} = \frac{9}{20}$, le 2^e reste,

$\frac{2}{3}$ de $\frac{9}{20} = \frac{3}{10}$, la 3^e vente.

$\frac{9}{20} - \frac{3}{10} = \frac{9}{20} - \frac{6}{20} = \frac{3}{20}$, le 4^e reste = 3.6 verges.

$\frac{3}{20} = 3.6$ verges.

$\frac{20}{20} = 3.6 \times \frac{20}{3} = 1.2 \times 20 = 24$ verges. Longueur de la pièce.

Rép.

$\frac{2}{5}$ de la pièce à \$3.90 la verge représentent les $\frac{2}{5}$ de \$3.90, c'est-à-dire \$1.56 sur chaque verge contenue dans la pièce.

$\frac{3}{20}$ de la pièce à \$4.10 la verge représentent les $\frac{3}{20}$ de \$4.10, c'-à-d. \$0.615 sur chaque verge contenue dans la pièce.

$\frac{3}{10}$ de la pièce à \$4.38 la verge représentent les $\frac{3}{10}$ de \$4.38, c'-à-d. \$1.314 sur chaque verge contenue dans la pièce.

$\frac{3}{20}$ de la pièce à \$4.35 la verge représentent les $\frac{3}{20}$ de \$4.35, c'-à-d. \$0.6525 sur chaque verge contenue dans la pièce.

Ainsi le prix moyen de vente d'une verge = \$1.56 + \$0.615 + \$1.314 + \$0.6525 = \$4.1415, le prix de vente d'une verge.

\$4.1415 - \$3.70 = \$0.4415, le gain sur 1 verge.

\$0.4415 ÷ \$3.70 = 0.1193 = 11.93%. *Rép.*

Autrement pour la seconde partie :

\$3.70 × 24 = \$88.80, le coût de la pièce.

$\frac{2}{5}$ de 24 × \$3.90 = 24 × \$1.56 = \$37.44, ce que rapportent les $\frac{2}{5}$.

Il reste les $\frac{3}{5}$ de 24 verges.

$\frac{1}{4}$ des $\frac{3}{5}$ de 24 verges à \$4.10 = 6 × \$2.46 = \$14.76, ce que rapporte le $\frac{1}{4}$ du 1^{er} reste.

Il reste les $\frac{3}{4}$ des $\frac{3}{5}$ de 24 verges.

$\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{4}$ des $\frac{3}{5}$ de 24 verges à \$4.38 = 12 × \$2.628 = \$31.536, ce que rapportent les $\frac{2}{3}$ du 2^e reste.

Il reste 3.6 verges à \$4.35 = \$15.66.

\$37.44 + \$14.76 + \$31.536 + \$15.66 = \$99.396, ce que la vente des 24 verges a rapporté.

\$99.396 - \$88.80 = \$10.596, le gain.

\$10.596 ÷ \$88.80 = \$0.1193 = 11.93%. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A, B et C ont ensemble \$1285. L'avoir de A surpasse de \$25 les $\frac{5}{6}$ de l'avoir de B; C a les $\frac{4}{15}$ de ce que possède B. Quel est l'avoir de chacun ?

Solution : Soit $30x$ l'avoir de B, alors $\frac{5}{6}$ de $30x + \$25 = 25x + \25 , l'avoir de B et $\frac{4}{15}$ de $30x = 8x$, l'avoir de C.

$$30x + 25x + \$25 + 8x = \$1285$$

$$63x = \$1285 - 25 = 1260$$

$$x = 1260 \div 63 = \$20$$

$$30x = \$20 \times 30 = \$600, \text{ l'avoir de B. } \textit{Rép.}$$

$$25x + \$25 = (\$20 \times 25) + \$25 = \$525, \text{ l'avoir de A. } \textit{Rép.}$$

$$8x = \$20 \times 8 = \$160, \text{ l'avoir de C. } \textit{Rép.}$$

Autrement: Soit x l'avoir de B, alors $\frac{5x}{6} + \$25$, l'avoir d'A et $\frac{4x}{15}$

l'avoir de C.

$$x + \frac{5x}{6} + 25 + \frac{4x}{15} = \$1285$$

Multipliant par 30 : $30x + 25x + 750 + 8x = 38550$

$$63x = 38550 - 750 = 37800.$$

$$x = 37800 \div 63 = \$600, \text{ B. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{5x}{6} + 25 = (\frac{5}{6} \text{ de } 600) + 25 = \$525. \text{ A. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{4x}{15} = \frac{4}{15} \text{ de } 600 = \$160. \text{ C. } \textit{Rép.}$$

2. Diviser c en deux parties telles que a fois la plus grande égalent b la plus petite.

Solution : Soit bx la plus grande ; alors $ax + b = bx$, la plus petite.

$$bx + ax = c$$

$$(b+a)x = c$$

$$x = \frac{c}{b+a}$$

$$bx = \frac{bc}{b+a}, \text{ la plus grande. } \textit{Rép.}$$

$$ax = \frac{ac}{b+a}, \text{ la plus petite. } \textit{Rép.}$$

Autrement: Soit x la plus grande ; alors $c - x$, la plus petite.

$$ax + b = c - x, \text{ la plus petite,}$$

$$ax + bx = bc,$$

$$(a+b)x = bc,$$

$$x = \frac{bc}{a+b}, \text{ la plus grande. } \textit{Rép.}$$

$$c - x = c - \frac{bc}{a+b} = \frac{ac + bc - bc}{a+b} = \frac{ac}{a+b}, \text{ la plus petite. } \textit{Rép.}$$

Autrement: Soient x la plus grande et y la plus petite.

$$x + y = c \dots \dots \dots (1)$$

$$ax = by \dots \dots \dots (2)$$

$$ax - by = 0 \dots \dots \dots (3)$$

Multipliant (1) par a on a : $ax + ay = ac$(4)

Soustrayant (3) de (4) on a : $ay + by = ac$(5)

$(a + b)y = ac$(6)

$y = \frac{ac}{a + b}$, la plus petite. *Rép.*

Substituant $\frac{ac}{a + b}$, la valeur d' y à y dans (1) on a :

$x + \frac{ac}{a + b} = c$(1)

Multipliant par $a + b$ on a : $ax + bx + ac = ac + bc$

$(a + b)x = ac + bc - ac = bc$..(8)

$x = \frac{bc}{a + b}$, la plus grande. *Rép.* (9)

3. A et B peuvent creuser un fossé en 20 jours. Si A, pour le creuser seul, met 9 jours de plus que B, combien de jours faudra-t-il à ce dernier pour creuser seul le fossé ?

Solution : Soit x le nombre de jours de B ; alors $x + 9$ le nombre de A.

$$\frac{1}{x} + \frac{1}{x + 9} = \frac{1}{20}$$

Multipliant par $20x^2 + 180x$ on a : $20x + 180 + 20x = x^2 + 9x$

$$x^2 + 40x - 9x = -180$$

$$x^2 - 31x = 180$$

$$x^2 - 31x + \left(\frac{31}{2}\right)^2 = 180 + \frac{961}{4}$$

$$= \frac{720}{4} + \frac{961}{4} + \frac{1681}{4}$$

$$x - \frac{31}{2} = \text{plus } \frac{41}{2} \text{ ou moins } \frac{41}{2}$$

$$x = \frac{31}{2} + \frac{41}{2} = 36 \text{ jours ou}$$

$$\frac{31}{2} - \frac{11}{2} = -5. \text{ } \textit{Rép. 36.}$$

temps de B. *Rép.*

$$x + 9 = 36 + 9 = 45 \text{ jours,}$$

temps de A.

4. Trouver trois nombres pairs consécutifs dont la somme soit les $\frac{3}{8}$ du produit des deux premiers.

Solution : Soit $x - 2$, le premier, alors x , le 2e et $x + 2$, le 3e.

$$3 \frac{(x^2 - 2x)}{8} = x - 2 + x + x + 2 = 3x.$$

Multipliant par 8 : $3x^2 - 6x = 24x$

$$3x^2 - 6x - 24x = 0$$

$$3x^2 - 30x = 0$$

$$x^2 - 10x = 0.$$

$$x^2 - 10x + 5^2 = 25$$

$$x - 5 = \text{plus } 5 \text{ ou moins } 5$$

$$x = 5 + 5 = 10 \text{ ou } 5 - 5 = 0, \text{ le } 2^{\circ} = 10. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$x - 2 = 10 - 2 = 8, \text{ le } 2^{\circ}. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$x + 2 = 10 + 2 = 12, \text{ le } 3^{\circ}. \text{ } \textit{Rép.}$$

5. La longueur d'un rectangle surpasse la largeur de 15 pieds. Si chacune des dimensions était diminuée de 2 pieds, la surface serait réduite de 105 pieds carrés. Trouver les dimensions du rectangle.

Solution : Soit x la largeur et $x + 15$ la longueur.

$$x(x + 15) = x^2 + 15x, \text{ la surface.}$$

$$(x - 2)(x + 13) = x^2 + 11x - 26, \text{ la surface dans le 2e cas.}$$

$$x^2 + 15x - x^2 - 11x + 26 = 106$$

$$4x = 106 - 26 = 80.$$

$$x = 80 \div 4 = 20, \text{ la largeur. } \textit{Rép.}$$

$$x + 15 = 20 + 15 = 35, \text{ la longueur. } \textit{Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. L'aire d'un triangle scalène est 150 pieds carrés. Un des côtés est long de 25 pieds. Les autres sont inconnus, mais on sait que la différence entre le demi-périmètre et l'un des côtés est 10 pieds, et la différence entre le demi-périmètre et l'autre est 15 pieds. Trouver la demi-somme des côtés du triangle et la longueur de chacun des côtés inconnus.

Solution : Soit $2x$, la somme des côtés, alors x , la demi-somme $x - 25$, la différence entre la d-somme et le côté 25,

L'on sait que le produit de la d-somme et des différences de la d-somme et chacun des côtés est égal au carré de la surface :

$$\text{d'où } x(x - 25) \times 10 \times 15 = 150^2 = 22500$$

$$150x^2 - 3750x = 22500$$

$$\text{Divisant par 150: } x^2 - 25x = 150$$

$$\text{Complétant le carré: } x^2 - 25x + \left(\frac{25}{2}\right)^2 = 150 + \frac{625}{4} = \frac{600}{4} + \frac{625}{4} = \frac{1225}{4}$$

Extrayant la racine $x - \frac{25}{2} = +\frac{35}{2}$ ou $-\frac{35}{2}$
 $x = \frac{25}{2} + \frac{35}{2} = \frac{60}{2} = 30$, la demi-somme.

Rép.

$$x - 10 = 30 - 10 = 20, \text{ un des côtés. } \textit{Rép.}$$

$$x - 15 = 30 - 15 = 15 \text{ l'autre côté. } \textit{Rép.}$$

2. La base et la hauteur d'un triangle sont entre elles comme 2 est à 3; la surface de ce triangle est équivalente à celle d'un trapèze dont la grande base est égale à la petite base plus la hauteur, et dont la petite base est les $\frac{3}{5}$ de la hauteur : la somme des trois dimensions du trapèze étant 160 pieds, quelles sont la base et la hauteur du triangle ?

Solution : Soit $5x$ la hauteur du trapèze, alors $3x$ la petite base et

$$5x + 3x = 8x, \text{ la grande base}$$

$$5x + 3x + 8x = 160$$

$$16x = 160$$

$$x = 160 \div 16 = 10$$

$5x = 5 \times 10 = 50$, la hauteur du trapèze,

$3x = 3 \times 10 = 30$, la petite base,

$8x = 8 \times 10 = 80$, la grande base,

$[(30+80) \times 50] \div 2 = (110 \times 50) \div 2 = 2750$ pieds carrés, la surface du trapèze et aussi du triangle.

Les figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs lignes homologues.:

Soient x la base du triangle y sa hauteur,

$(3 \times 2) \div 2 = 3$ surface du petit triangle, 2750 surface du

$$\text{grand } \frac{2750}{3} = \frac{y^2}{2^2} = \frac{y^2}{4}$$

$$11000 = 3y^2$$

$$y^2 = 11000 \div 3 = 3666\frac{2}{3}$$

$y = r. c. \text{ de } 3666.666666 = 60.553$ pieds, la hauteur. *Rép.*

$$\frac{2750}{3} = \frac{x^2}{3^2} = \frac{x^2}{9}$$

$$24750 = 3x^2$$

$$x^2 = 24750 \div 3 = 8250$$

$x = r. c. \text{ de } 8250 = 90.829$ pieds, la base. *Rép.*

3. Calculer les côtés d'un triangle sachant que leurs longueurs sont mesurées par trois nombres entiers consécutifs, et que le nombre qui mesure la surface du triangle est la moitié de celui qui mesure le périmètre.

2. Quelles seraient les dimensions si le nombre qui mesure la surface était le double du périmètre ?

Solution : Soit $x - 1$ le petit côté, alors x le côté moyen et $x + 1$ le grand.

$(x - 1) + x + (x + 1) = 3x$ le périmètre et $3x/2$ la surface.

$3x/2$ le demi-périmètre,

$3x/2 - (x - 1) = \frac{3x - 2x + 2}{2} = \frac{x + 2}{2}$, la 1ère différence,

$3x/2 - x = \frac{3x - 2x}{2} = x/2$, la 2e différence,

$3x/2 - (x + 1) = \frac{3x - 2x - 2}{2} = \frac{x - 2}{2}$, la 3e différence.

$3x/2 \times \frac{x + 2}{2} \times x/2 \times \frac{x - 2}{2} = (3x/2)^2 = \frac{9x^2}{4}$.

$$\frac{3x^4 - 12x^2}{16} = \frac{9x^2}{4}$$

Divisant par $3x^2$: $\frac{x^2 - 4}{16} = \frac{3}{4}$

Multipliant par 16 : $x^2 - 4 = 12$

$$x^2 = 12 + 4 = 16$$

Extrayant la racine c : $x = +4$ ou -4 , le côté moyen. *Rép.*

$x - 1 = 4 - 1 = 3$, le petit côté. *Rép.*

$x + 1 = 4 + 1 = 5$, le grand côté. *Rép.*

2°

$$\frac{3x^2 - 12x^2}{16} = (2 \times 3x)^2 = 36x^2$$

Divisant par $3x^2$: $\frac{x^2 - 4}{16} = 12$ Multipliant par 16: $x^2 - 4 = 192$

$$x^2 = 192 + 4 = 196$$

Extrayant la racine c : $x = +14$ ou -14 , le côté moyen. $x - 1 = 14 - 1 = 13$, le petit côté. $x + 1 = 14 + 1 = 15$, le grand côté.

Rép.

4. La diagonale d'un rectangle a 25 pieds. Ce rectangle est semblable à un autre rectangle dont les côtés sont entre eux comme 3 est à 4 et dont la surface est de 192 pieds carrés. Quelles sont les dimensions de ce rectangle ?

Solution : Les côtés des figures semblables sont proportionnelles.

$$3^2 + 4^2 = 9 + 16 = 25$$

La racine carrée de $25 = 5$, la diagonale du rectangle modèle.Soient x la base et y la hauteur du grand rectangle.

$$\frac{5}{25} = \frac{3}{x} \text{ ou } \frac{1}{5} = \frac{3}{x}$$

Multipliant par $5x$ on a: $x = 15$, la base. Rép.

$$\frac{5}{25} = \frac{4}{y} \text{ ou } \frac{1}{5} = \frac{4}{y}$$

Multipliant par $5y$ on a: $y = 20$, la hauteur. Rép.

Autrement : $3 \times 4 = 12$ surface du rectangle modèle.

Soit x la base et y la hauteur du rectangle modèle.

$$\frac{192}{12} = \frac{x^2}{3^2} = \frac{x^2}{9}$$

$$16 = \frac{x^2}{9}$$

$$144 = x^2$$

 $x = +12$ ou -12 , la base du rectangle modèle

$$16 = \frac{y^2}{4^2} = \frac{y^2}{16}$$

$$256 = y^2$$

 $y = 16$, la hauteur du rectangle modèle $12^2 + 16^2 = 144 + 256 = 400$, le carré de la diagonale du rectangle modèle.La racine carrée de $400 = 20$, la diagonale du rectangle modèle.

20 correspond à 25

12 correspond à $(25 \div 20) \times 12 = 300 \div 20 = 15$, la base.

Rép.

16 correspond à $(25 \div 20) \times 16 = 400 \div 20 = 20$, la hauteur. Rép.

Le Cabinet de l'Instituteur

LES COURS DE PÉDAGOGIE A L'UNIVERSITÉ LAVAL DE MONTRÉAL

PROGRAMME DE L'ANNEE 1918-1919.

- Samedi.—Première ou unique leçon à 2 heures, deuxième leçon à 3 heures 15.
- 23 novembre.—1. Inspecteur Miller : De la préparation de la classe (1). 2. Professeur Gautheron : L'éducation encyclopédique (Rabelais : Pantagruel. 1. II. c. 8).
- 7 décembre.—L'abbé Chartier : La composition de pédagogie. 2. Inspecteur Miller : De la préparation de la classe (II).
- 21 décembre.—1. Un Frère de l'Instruction chrétienne : Comment enseigner l'anglais aux élèves de langue française (1). 2. Professeur Gautheron : La formation du jugement (Montaigne : Essais, 1. I. c. 25). P.S. Remise du premier manuscrit. Sujet : *Exposez vos idées sur la façon de préparer la classe.*
- 11 janvier.—1. Professeur Langevin : Une leçon d'analyse. 2. Professeur Gautheron : L'art de la conversation (La Rochefoucaud : *Maximes*).
- 25 janvier.—Un Frère de l'Instruction chrétienne : Comment enseigner l'anglais aux élèves de langue française (II). 2. Professeur Emile Miller : L'enseignement de la géographie (1).
- 1 février.—1. Abbé Maurice : L'enseignement de la langue maternelle (1). 2. Professeur Gautheron : Ce qu'une femme doit savoir (Fénelon : *Education des filles*, c. 12).
- 22 février.—1. Abbé Maurice : L'enseignement de la langue maternelle (II). 2. Directeur Miller : Correction de la première composition.
- 8 mars : 1. Professeur Emile Miller : L'enseignement de la géographie (II). 2. Professeur Gautheron : L'étude des auteurs anciens (Bossuet : *Lettre à Innocent XI*). P.S. Remise du second manuscrit. Sujet : *Quel procédé employer pour rendre réellement fructueux l'enseignement de la langue maternelle ?*
- 29 mars.—1. Directeur Manning : L'enseignement de l'arithmétique. 2. Professeur Gautheron : La lecture des auteurs français. (Rollin : *Traité des études*. Etude de la langue française, art. 2).
- 12 avril.—1. Abbé Maurice : Correction de la deuxième composition. 2. Abbé de Lamirande : L'enseignement des sciences physiques et naturelles.
- 26 avril.—1. Professeur Brisebois : Miettes pédagogiques. 2. Professeur Gautheron : La lecture des fables (J. J. Rousseau : *Emile* 1. II). P.S.—Remise du troisième manuscrit. Sujet : *Quelle part faire à l'enseignement scientifique. (Géographie, comptabilité, arithmétique) et quels procédés à employer avec les enfants ?*
- 10 mai.—1. Abbé Dubois : Défauts où l'on tombe le plus facilement dans les classes (causerie). 2. Directeur Labarre : Correction de la troisième composition. P.S. Remise du quatrième manuscrit. Sujet : *Que pensez-vous de cette assertion de Mgr Dupanloup : " Dans l'éducation ce que le professeur fait lui-même est peu de chose ; ce qu'il fait faire est tout " ?*
- 17 mai.—1. Abbé Chartier : Correction de la quatrième composition. 2. Professeur Gautheron : L'éducation de la famille et de la nature (Hugo : *Rayons et Ombres*, XIV). P.S.—Remise du dernier manuscrit. Sujet : *"L'enfant n'est pas un vase qu'il faut remplir, mais une âme qu'il faut élever."* Discuter là-dessus.
- 31 mai.—Abbé Dupuis : Correction de la dernière composition.

ENGLISH SECTION

(Lecture room).

23rd November.—Rvd. Martin Reid : Educational Helps.

7th December.—1. Brother Neil : Phonics (1) 2. Director Robitaille : Teachers' authority and discipline.

21st December.—Brother Neil : Phonics (II).

P.S. First Essay handed in : *Express clearly your views concerning Class preparation.*

11th January.—Correction of first Essay.

25th January.—1. Professor Banks : Bookkeeping (I). 2. Inspector Cuddihy : Our Schedule of studies.

P.S. Second Essay handed in : *What methods should be used to render the teaching of the Mother-tongue truly effective.*

1st February.—Professor Banks : Bookkeeping (II).

22nd February.—1. Correction of second Essay. 2. Brother Léon : Arithmetic (I).

8th March.—Rvd Gerald McShane : Character-Building in our schools.

P.S.—Third Essay handed in : *What relative time should be devoted to the teaching of Geography, Book-keeping and Arithmetic, and what methods would you employ to obtain the best results ?*

29th March.—Rvd. Martin Reid : Correction of third Essay.

12th April.—1. Father Filion : Religious Education of the child. 2. Brother Léon : Arithmetic (II).

26th April.—Professeur Banks : Bookkeeping (III).

P.S.—Fourth Essay handed in : *Discuss this statement of Bishop Dupanloup : What the teacher does is little ; what he inspires his pupils to do is all.*

10th May.—1. Correction of fourth Essay. 2. Father Brophy : Lesson in Logic (I).

P.S.—Last Essay handed in : *Develop this thought ; In the education of a child we must not think we have a vase to be filled but a human being to be trained for time and eternity.*

17th May.—1. Father Brophy : Lesson in Logic (II). 2. Father Hingston : Fallacies in Education.

31st May.—Father Brophy : Correction of last Essay.

FEU M. P. AHERN

Le 25 novembre dernier, est décédé à Montréal, un éducateur distingué, M. P. Ahern, frère de notre éminent collaborateur, M. John Ahern, et principal de l'Ecole Sarsfield, depuis 22 ans. Nous nous faisons un devoir de reproduire ici ce qu'un des professeurs les plus en vue de Montréal, M. N.-Eudore Gobeil, écrivait au lendemain de la mort de notre regretté confrère.

" Nous sommes au grand regret d'annoncer la triste nouvelle de la mort de M. P. Ahern, principal de l'Ecole Sarsfield, survenue hier matin à 10 heures, en sa demeure, 48 rue Rozel, Pointe St-Charles.

" Cette mort causera aux instituteurs un profond chagrin, car le défunt était fort estimé dans tous les milieux éducationnels, et vu la longue carrière—près de 40 ans—qu'il a fournie à l'éducation, sa disparition créera des regrets universels et un deuil profond qui durera longtemps.

" M. Ahern fut successivement professeur à l'Académie Sainte-Marie, puis au Plateau et plus tard à l'école Sarsfield, où il exerça son zèle et son dévouement pendant 22 années consécutives sans jamais perdre une seule minute soit par maladie ou pour toute autre cause. Il aimait à être à son poste, et il se faisait une obligation rigoureuse d'être le premier à donner l'exemple. Il sut s'attacher l'amitié et l'affection de ses professeurs avec lesquels il entrete-

naît de fortes relations amicales, et ces derniers, particulièrement affectés de son départ, le regretteront longtemps.

“ Le défunt fut pendant deux ans président de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier et, au cours de son terme d'office, il fut choisi par la commission scolaire pour faire partie d'une commission d'études qui fut envoyée aux Etats-Unis, lors de l'exposition de St-Louis, afin d'étudier sur place l'organisation et le fonctionnement des écoles dans tous les centres importants de la république américaine. Et c'est dû beaucoup à son initiative, qu'une classe de travaux manuels fut ajoutée à notre organisation scolaire peu de temps après que cette commission d'études eût présenté son rapport.

“ M. Ahern possédait très bien le français et savait par ses manières affables et toujours courtoises faire naître autour de lui une amitié franche et sincère. Nombreux sont ses anciens élèves qui ont acquis de belles positions grâce à ses sages conseils et à l'enseignement clair, bien défini et pratique qu'il savait si habilement communiquer. Ce savant professeur était par-dessus tout un homme d'ordre et de discipline, toujours prêt à seconder et à soutenir ses professeurs dans l'exercice de leurs délicates fonctions, et les nombreux visiteurs de l'Ecole Sarsfield se plaisaient à dire leur satisfaction de voir régner au sein de cette institution tant d'harmonie parmi une gentille école si diverse, où les élèves canadiens-français, irlandais, polonais et ruthènes se coudoient chaque jour sous l'égide de la véritable entente cordiale.

“ Le cercle pédagogique Roy perd en M. Ahern un de ses membres honoraires les plus distingués, et déplore sa disparition avec une douleur non dissimulée. Celui qui trace ces lignes et qui a vécu dans l'intimité de cet homme de cœur pendant vingt ans sait et apprécie les qualités de celui qui n'est plus, et il reconnaît tout le bien que ses conseils paternels ont accompli auprès de ceux qui voulaient recevoir de lui une direction sage, éclairée et si habilement manifestée.

“ Paix à cet éducateur si humble d'extérieur et de maintien, mais d'une ampleur d'idées et d'une élévation de caractère qui symbolisent bien celui que l'on se plaît à appeler “l'apôtre éducateur.” Que le dispensateur des biens célestes lui accorde la couronne des élus qu'il a si bien méritée par une vie exemplaire d'homme chrétien, et de professeur émérite.

“ Tous les instituteurs s'associent en ce moment pour offrir à la famille éplorée les sympathies vives et sincères dans la perte douloureuse qu'elle subit par la mort d'un père bien-aimé, d'un époux dévoué qui emporte dans la tombe les regrets profonds de ses professeurs affligés et de ses nombreux amis.

N.-EUDORE GOBEIL,

Professeur à l'Ecole Sarsfield.

Président du Cercle Roy.

FEU MONSIEUR CONRAD BELLEFLEUR, Instituteur.

La fin graduelle de l'épidémie, comme celle de la guerre, met les cœurs en liesse. Cependant bien des larmes coulent encore sur ceux que la Providence a moissonnés dans les combats ou sous la foudre de la maladie. Aux uns et à l'autre le personnel enseignant aura payé tribut.

Aujourd'hui, nous aimons à rappeler à la mémoire de ses amis et recommander aux prières de tous ses confrères dans l'enseignement, M. Conrad Bellefleur, emporté presque soudainement le 23 octobre dernier, à l'âge de 29 ans seulement.

Fils d'une nombreuse famille de cultivateurs de Saint-Constant, de Laprairie, il se distingua tout le long de sa courte vie par son caractère affable, son esprit de sociabilité, son amour de l'étude.

Soit à la maison paternelle, soit avec ses amis ou à son foyer tant chéri, on ne le vit jamais de mauvaise humeur. Il était toujours disposé à rendre service, on ne le prit jamais en défaut sur ce point. Sa sensibilité extrême le portait à compatir aux moindres maux et

il tâchait de les adoucir. Quelque temps il eut l'idée de se faire religieux, puis il se dirigea vers l'École Normale Jacques-Cartier, d'où il sortit porteur du diplôme modèle.

Sa bonne éducation familiale, son catholicisme profond l'avaient porté vers une carrière toute faite d'abnégation et de dévouement presque gratuit.

Il enseigna quatre ans à Saint-Isidore, de Laprairie, un an à l'école Frontenac, Montréal, et il était dans sa quatrième année de professorat à l'école Saint-Louis du Mile-End, dans la même ville, lorsque la mort le ravit.

Ses succès furent brillants et officiellement reconnus, puisque chaque année, à Saint-Isidore, il reçut du gouvernement, par l'entremise de l'inspecteur, la prime de récompense. Mais il travaillait ferme ; sa ponctualité n'était jamais en défaut, et il s'imposait auprès de ses élèves un surplus de labeur.

Bien qu'ayant charge de famille, il résolut de conquérir le brevet académique. Là encore il réussit.

Un jour, son directeur, ne l'ayant jamais vu en retard, lui dit qu'il avait manqué sa vocation. Comme un religieux qui n'a qu'à penser à sa classe, lui dit-il, vous êtes toujours au poste, sans perdre une seule minute.

Tous les soirs il s'attardait à sa classe pour y mettre l'ordre, préparer ses leçons du lendemain et surtout (quel exemple édifiant !) pour stimuler et faire avancer les élèves les plus arriérés.

En réalité l'enseignement a perdu un serviteur très utile, dont le labeur, tout obscur et tenace, n'illumine pas moins une belle et jeune figure.

Il est dit quelque part dans l'Évangile que ceux qui en auront engagé d'autres dans le sentier de la justice et de la vérité auront en récompense la vie éternelle. Que cette pensée console la jeune épouse et les parents. Que nos prières en deuil, rendent au défunt un ultime et précieux service.

H. LESSARD, *Instituteur.*

LES JARDINAGES A ST-DOMINIQUE

Le 23 septembre, toute la paroisse des Cèdres était en liesse. Il s'agissait de distribuer les prix à chacun des élèves pour leurs produits provenant du jardin scolaire, à domicile et de leurs nombreux travaux manuels.

Les magnifiques exhibits étaient installés sur des tables dans la salle de classe qui était décorée spécialement pour la circonstance.

Notons, tout d'abord, que les résultats obtenus reviennent de droit à Mlle Robillard, institutrice de la paroisse, qui, tout en instruisant les élèves, leur enseigna l'art de l'horticulture, ce qui leur apprend à aimer et à mettre à profit les trésors de la terre si féconde de notre comté.

M. Lefebvre, de Vaudreuil, inspecteur d'écoles, a chaleureusement félicité en termes très éloquents les petits jardiniers et les a encouragés à continuer cette belle œuvre.

M. Roy, agronome du district, a ensuite fait une conférence, disant qu'il était largement récompensé de ses efforts par les résultats obtenus, et, expliquant les beautés de l'agriculture, les douceurs qu'elle procure à ceux qui l'aiment et savent l'exploiter, et l'importance qu'il y a pour les jeunes gens de la campagne de connaître la noblesse de la profession d'agriculteur, pour s'y livrer ensuite avec amour et savoir retirer les bénéfices qu'on est en droit d'attendre d'une terre bien cultivée.

Nous avons eu, pour terminer, une allocution de M. Maurice Blanchet, du service d'horticulture de la province, qui nous assure qu'un tel résultat n'a pas été dépassé à l'exposition de Québec, où il agissait comme juge.

Après ces discours si captivants, chacun se retira emportant de cette fête les plus beaux souvenirs.

A PROPOS DU PRÉTENDU PATOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

LA GRANDE REVUE AMERICAINE, DE NEW-YORK, —COLLIER'S WEEKLY—
FAIT DES EXCUSES

(Traduction)

“ Il y a quelques mois, l'un des correspondants de notre Revue, discourant sur la loi de conscription au Canada, parla incidemment de ce qu'il appela le *patois* des Canadiens français de la province de Québec.

Cette allusion, faite un peu à la hâte peut-être, dans un article de valeur, du reste, blessa plusieurs de nos lecteurs Canadiens français.

Les Canadiens français, descendants des premiers colons français du pays, se font une gloire de parler, non pas un patois, mais la langue pure et classique de leurs ancêtres.

Nous avons reçu quantité de lettres de divers endroits.

Ces lettres protestent vivement contre une affirmation qui n'avait rien d'hostile dans l'intention de son auteur.

Dans ce temps de disette de papier, il est impossible de publier ces longues correspondances.

La protestation la plus documentée et la plus convaincante que nous ayons reçue, est celle du bon curé de Verchères, M. Baillairgé.

Il démontre, en vérité, par les autorités les plus compétentes, que le langage des Canadiens français de la province de Québec est le même que le français de France.

Nous n'avons aucune objection à croire, selon le témoignage du professeur Richard, que les Canadiens français pourraient ne pas comprendre tout Français (vu que plusieurs parlent patois), mais que tout Français comprendra n'importe quel Canadien français, pour la raison que le Canadien français parle le français.

Pour aller plus loin dans les voies de l'abnégation, nous ne doutons plus que le parler des Canadiens français ne soit une survivance réelle, avec quelques modifications, de la langue de Molière.

Errare humanum est : M. Baillairgé le sait mieux que nous.”

“ Collier's Weekly,” novembre 1918.

Nos félicitations au “ Collier's Weekly ”.

NOS ALMANACHS CANADIENS

Nous recommandons au personnel enseignant et aux commissions scolaires les deux magnifiques almanachs canadiens qui se publient l'un à Québec et l'autre à Montréal. Le premier, l'*Almanach de l'Action Sociale catholique*, se vend 45 sous franco, \$3.50 la douzaine: s'adresser à l'*Action catholique*, Québec.

Le deuxième, l'*Almanach de la langue française*, se vend 25 sous franco, \$15. le cent : s'adresser à la *Ligue des Droits du français*, 32, Immeuble de la Sauvegarde, Montréal.

Ces deux publications sont d'une lecture des plus agréables et instructives. Elles sont aussi très bien illustrées.

LIVRES CANADIENS

M. T. Giroux, 70, Avenue Lamontagne, Domaine Lairet, Québec, met à la disposition des maisons d'éducation, des instituteurs, des institutrices et des amateurs de livres canadiens, une quantité considérable d'ouvrages précieux publiés au Canada. Prix modérés.

OU FAIRE RELIER “ L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ”

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matelot, Québec, s'est fait une spécialité de la reliure de “ l'Enseignement Primaire ”, à un prix modéré, garantissant de donner satisfaction aux municipalités scolaires.

LA CONFÉRENCE DE VERSAILLES

Voici les principales questions que les délégués à la Conférence de Versailles auront à décider :

1. L'Alsace-Lorraine.
2. Le territoire à l'ouest du Rhin.
3. Agrandissement du territoire belge.
4. Les colonies allemandes.
5. La base navale d'Héligoland.
6. Les frontières italiennes de Trieste et de Trente.
7. L'Italie et les ports de l'Adriatique.
8. L'Albanie.
9. Les Allemands d'Autriche peuvent-ils s'unir à l'Allemagne ?
10. La frontière polonaise.
11. La frontière des Balkans.
12. Fédération ou indépendance des petits Etats.
13. Le territoire de Schleswik.
14. Quel territoire conservera la Turquie en Europe, si toutefois on lui en concède.
15. Que fera-t-on de Constantiople, de la Palestine, de la Syrie ? etc.
16. Les annexions du Japon.
17. Les indemnités à imposer aux ennemis.

Il restera aussi à décider de la grave question de "la liberté des mers".

En 1870, se consommait le vol des Etats du Pape par le Piémont. Profitera-t-on de la Conférence de Versailles pour réparer l'injustice commise il y a quarante-huit ans ? Nous le souhaitons dans l'intérêt de la justice et de la paix.

LA PART DU CANADA

Le bureau de l'information publique donne des statistiques officielles intéressantes sur les pertes canadiennes depuis le début de la guerre au 13 novembre 1918. D'après ces statistiques, plus de 55,000 des nôtres ont perdu la vie dans la grande guerre.

Le total des pertes s'élève à 213,268. Ce chiffre sera accru par suite de la participation des troupes canadiennes à de rudes engagements aux environs de Mons, dans les quelques heures qui ont précédé la cessation des hostilités.

Des rapports sur les dernières pertes continuent à arriver à Ottawa. Les statistiques officielles donnent : tués au feu, 35,128; morts de leurs blessures, 12,048; morts de maladies, 3,409; total des morts connus, 50,585; supposés morts, 4,120, disparus, 842. Total: 5,462 Blessés, 154,361; prisonniers de guerre, 2,860. Pertes totales, 213,268.

LA TERRE CANADIENNE

Les œuvres rurales si dures à l'origine et presque toujours si pressantes, ont développé chez nos gens une vigueur et une fécondité merveilleuses. Nos foyers des campagnes ressemblent à des ruches bourdonnantes où l'activité, d'année en année, se dépense et se fractionne sans rien perdre de ses énergies. La terre canadienne a été pour nos ancêtres une école de courage, un principe de constance, de virilité et de stabilité. Et c'est dans la culture et l'amour de la terre, grandi et ennobli par le culte et l'amour de Dieu, que le peuple canadien continuera de trouver, avec une honnête aisance, le secret de cette simplicité de mœurs, de cet esprit de famille, et de toutes ces nobles vertus qui ont fait la gloire et le salut de nos pères.

Il y a entre la nature et l'âme, entre l'agriculture et la foi, des harmonies profondes. La parure des prés, la feuillée des arbres, le coloris des fleurs, le chant des oiseaux, le décor des paysages, le charme de la solitude, tout, dans la vie champêtre, contribue à élever l'esprit vers le créateur. Et le verset inspiré se pose de lui-même sur nos lèvres : " Que la terre bénisse le Seigneur, qu'elle le loue et qu'elle l'exalte dans tous les siècles. "

(Etudes et Appréciations).

Mgr L.-A. PAQUET.

HEUREUSE ANNÉE

Aux instituteurs, institutrices, professeurs de cette Province et à leurs élèves, à tous les ouvriers du monde éducationnel,

Heureuse année, succès dans leurs entreprises et vœux de bonheur pour eux et leur famille.

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant de l'Instruction publique.

Québec, 23 décembre 1918.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE REPOUSSÉE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

Nous lisons dans *le Devoir* du 27 novembre 1918 :

“ Les membres de la Commission centrale des écoles catholiques de Montréal ont reçu, hier soir, deux importantes délégations, l'une de la Commission des écoles protestantes et l'autre de la Chambre de commerce, à propos de fréquentation scolaire.

“ Les délégués de la commission protestante, conduits par M. René Raguin, ont sollicité l'appui des commissaires catholiques dans leur campagne en faveur de l'instruction obligatoire. M. Raguin s'est adressé à la commission en français et en a profité pour critiquer les méthodes suivies dans Québec pour encourager l'assistance aux écoles. MM. Irving Vincent et W. R. Anderson, principaux d'écoles, ont aussi parlé, soulignant le fait que l'instruction obligatoire est en vigueur dans les principaux pays du monde.

“ C'est la première fois qu'une délégation protestante vient se présenter devant la Commission catholique pour solliciter son concours et c'est la première fois aussi que la Commission centrale reçoit une demande de cette importance de la part d'un groupe protestant.

“ M. le juge Lafontaine a répondu en mettant les choses au point. La question fera l'objet de discussions aux prochaines séances de la commission ; mais la province de Québec ne doit pas se laisser nécessairement influencer par les mesures mises en vigueur en d'autres pays. Le juge a remercié les délégués et les membres de la commission protestante de l'activité qu'ils ont déployée pour améliorer l'assistance aux écoles ; il a remercié les pasteurs de leurs exhortations du haut de la chaire pour presser les enfants de fréquenter les écoles.

“ Mais le juge ne croit pas à l'opportunité ni à la nécessité d'une loi d'instruction obligatoire. Il a recommandé d'amender la loi des usines, de façon à ce que le travail des enfants en bas de 14 ans, ne soit plus permis même dans les grands magasins à rayons ; de cette façon, l'assistance aux écoles sera plus régulière.

“ M. l'abbé Brophy leur a promis l'appui de la commission dans toute méthode tendant à améliorer véritablement le système scolaire, mais en dehors de toute loi de coercition comme l'instruction obligatoire.”

FEU M. J.-E. LEFEBVRE, I.-E.

Au moment où la revue doit aller sous presse, nous apprenons avec un vif regret la mort de M. J.-E. Lefebvre, inspecteur d'écoles pour les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges, Vaudreuil et partie de Laval, arrivée dans la semaine du 15 de décembre dernier. M. Lefebvre était inspecteur d'écoles depuis 1908. Ce fut un officier consciencieux et un éducateur modèle. Nous le recommandons aux ferventes prières de nos lecteurs.